AC

L'interaction entre l'assurance-chômage et l'aide sociale

par Garry F. Barrett, Denise J. Doiron, David A. Green et W. Craig Riddell

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

L'assurance-chômage et l'aide sociale

Février 1996

Also available in English.

IN-AH218F-02-96

Imprimé sur du papier recyclé

106-02622/

L'interaction entre l'assurance-chômage et l'aide sociale

Garry F. Barrett,
Université de Nouvelle-Galles du Sud

Denise J. Doiron,
Université de Sydney

David A. Green et
W. Craig Riddell
Université de la Colombie-Britannique

L'assurance-chômage et l'aide sociale

Remerciements

La présente étude est la dix-neuvième d'une série de publications parrainées par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les opinions exprimées dans cette étude représentent le point de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de Développement des ressources humaines Canada.

Série d'évaluations de l'assurance-chômage

Dans le cadre de sa politique et de ses programmes, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) s'engage à aider toute la population canadienne à vivre une vie productive et enrichissante et à promouvoir un milieu de travail juste et sécuritaire, un marché du travail compétitif avec équité en matière d'emploi et une solide tradition d'acquisition du savoir.

Afin de s'assurer qu'il utilise à bon escient les fonds publics pendant qu'il remplit cet engagement, DRHC évalue de façon rigoureuse dans quelle mesure les objectifs de ses programmes sont atteints. Pour ce faire, le Ministère recueille systématiquement des renseignements qui lui permettent d'évaluer le programme, son incidence nette et des solutions de rechange aux activités subventionnées par l'État. Les renseignements obtenus servent de point de départ pour mesurer le rendement et évaluer les leçons tirées en matière de politique stratégique et de planification.

Dans le cadre de ce programme de recherche évaluative, le Ministère a préparé une importante série d'études en vue de l'évaluation globale du programme de prestations ordinaires d'assurance-chômage. Les études ont été réalisées par les meilleurs experts en la matière provenant de sept universités canadiennes, du secteur privé et de la Direction générale de l'évaluation. Même si chacune des études constitue une analyse distincte portant sur un point particulier de l'assurance-chômage, elles reposent toutes sur le même cadre analytique. L'ensemble de ces études représente la plus importante recherche évaluative en matière d'assurance-chômage jamais faite au Canada et s'avère, par le fait même, un ouvrage de référence capital.

La série d'évaluations de l'assurance-chômage permet d'éclairer le débat public sur une composante principale du système de sécurité sociale canadien.

I. H. Midgley
Directeur général
Évaluation

Ging Wong
Directeur
Programmes d'assurance

Table des matières

Résumé 7

Introduction 9

1. La Loi sur l'assurance-chômage et le Régime d'assistance publique du Canada 12

2. Données et méthodes 14

3. Particularités de l'interaction des deux programmes 18

4. Aide sociale et durée des périodes d'a.-c. en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick 25

5. Conclusions 37

Annexe A : Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale 41

Bibliographie 78

Liste des rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage 79

Listes des tableaux

Tableau 1 Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique, 1988-1992 28

Tableau 2 Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, 1988-1992 29

List des figures

Figure 1 Taux de probabilité empirique d'obtention de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique 30

Figure 2 Taux de probabilité empirique d'obtention de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick 30

Figure 3 Fonction de survie de l'obtention de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique 31

Figure 4 Fonction de survie de l'obtention de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick 32

Figure 5 Fonction de survie de l'obtention de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique 33

Figure 6 Probabilité empirique du temps restant avant l'épuisement des prestations en Colombie-Britannique 35

Figure 7 Probabilité empirique du temps restant avant l'épuisement des prestations au Nouveau-Brunswick 35

Résumé

L'assurance-chômage (a.-c.) et l'aide sociale sont les deux principales composantes du système de sécurité du revenu destinés à la population d'âge actif du Canada. En 1992-1993, les dépenses au chapitre de ces deux programmes totalisaient plus de 48 milliards de dollars. En 1992, il y a eu 1,4 million de prestataires de l'a.-c. et environ 2,7 millions de bénéficiaires d'aide sociale.

Cependant, malgré la taille de ces programmes et les récentes préoccupations au sujet de leur viabilité financière, il y a eu jusqu'ici très peu d'ouvrages traitant de l'interaction entre l'a.-c. et l'aide sociale.

Le principal objectif du présent document est de présenter une information descriptive sur la population des prestataires de l'a.-c. et des bénéficiaires d'aide sociale dans cinq provinces du Canada. L'information se fonde sur des données tirées de l'administration de ces programmes en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta.

En jumelant les dossiers des personnes qui participent à ces deux programmes, il est possible de comparer les caractéristiques et les expériences du sous-ensemble des personnes ayant recours aux deux programmes par rapport à la population plus large des personnes qui ne participent qu'à un seul. Ainsi, il est possible de vérifier si les programmes de l'a.-c. et de l'aide sociale servent essentiellement des populations distinctes ou une même population.

Suivant la présentation de renseignements descriptifs fondamentaux sur le chevauchement de la clientèle des programmes de l'a.-c. et de l'aide sociale, l'étude analyse l'incidence qu'a la participation à l'aide sociale sur la durée des périodes des prestations d'a.-c.. En raison des données limitées des autres provinces sur l'aide sociale, l'analyse porte sur le Nouveau- Brunswick et la Colombie-Britannique.

Nous constatons qu'une grande part des bénéficiaires de l'aide sociale ont participé au marché du travail, et qu'il existe un chevauchement important entre les clientèles des deux programmes. De plus, au cours de la période de 1986 à 1992 se manifeste une tendance à la hausse du degré auquel les deux programmes servent un groupe commun de personnes. Une distribution bimodale s'applique clairement aux périodes de prestations d'aide sociale, tandis que l'interaction entre les deux programmes se produit principalement au cours de courtes périodes de prestations d'aide sociale. En outre, on a relevé au Nouveau-Brunswick, mais non en Colombie-Britannique, que le recours à l'aide sociale était lié à des périodes de prestations d'a.-c. beaucoup plus longues.

Il semble que les perspectives d'emploi et les comportements des personnes participant aux deux programmes (a.-c. et aide sociale) puissent être différents de ceux des personnes ne participant qu'à un seul programme. Il nous faut toutefois réaliser des recherches plus approfondies pour mieux comprendre la source de ces différences.

Introduction

On s'est assez peu penché directement sur l'interaction entre l'a.-c. et l'aide sociale.

L'assurance-chômage (a.-c.) et l'aide sociale (a.s., parfois appelée soutien du revenu ou bien-être social) sont les deux principaux programmes de protection du revenu auxquels ont accès les Canadiens en âge de travailler. Au cours de l'année financière 1992-1993, ces deux programmes avaient entraîné des dépenses supérieures à 48 milliards de dollars, soit environ 27 milliards de dollars au titre des programmes d'aide sociale fédéraux, provinciaux et municipaux combinés, et près de 21 milliards de dollars pour l'a.-c.. Ces deux programmes représentent donc les deux plus gros volets (en termes de dépenses) du régime canadien de sécurité sociale (Développement des ressources humaines Canada, 1994a). On ne peut non plus négliger leur importance en raison du nombre de familles et de particuliers touchés. En effet, en 1992, on comptait 1,4 million de bénéficiaires d'a.-c. et environ 2,7 millions pour l'aide sociale. Depuis quelques années, on se demande de plus en plus si le maintien de tels programmes de protection du revenu est financièrement réalisable, et on s'interroge sur leur efficacité (Développement des ressources humaines Canada, 1994b; OCDE, 1994). C'est pourquoi l'État et plusieurs provinces envisagent depuis peu des réformes majeures au régime.

Lorsqu'on examine les différentes possibilités de réforme, il importe de bien comprendre comment les particuliers recourent aux programmes existants et interagissent avec eux. On a beaucoup écrit sur l'utilisation de l'a.-c. et ses conséquences sur le comportement humain au Canada. Green et Riddell (1993), Corak (1994) et Gunderson et Riddell (1995), entre autres, ont récemment dépouillé la documentation sur le sujet. De leur côté, plusieurs chercheurs, comme Allen (1993), Bruce et ses collaborateurs (1993), Charette et Meng (1994) et Barrett et Cragg (1995), ont commencé à décrire et à analyser la manière dont les particuliers et les familles interagissent avec les programmes d'aide sociale canadiens.

Néanmoins, jusqu'à présent, on s'est assez peu penché directement sur l'interaction entre l'a.-c. et l'aide sociale. Il s'agit d'une grave lacune, car on semble maintenant croire que les deux programmes se chevauchent de plus en plus. Les recherches sur l'interaction entre l'a.-c. et l'a.s. restant assez rares pour l'instant, les données fondamentales font cruellement défaut. Un des principaux objectifs de ce projet était donc de fournir une partie des renseignements d'ordre descriptif dont on a besoin.

L'a.-c. et les programmes d'aide sociale peuvent interagir de diverses manières. Tout d'abord, l'aide sociale constitue un programme dernier recours. Les personnes et les familles dans le besoin, inadmissibles à d'autres programmes, peuvent se tourner vers l'aide sociale pour recevoir de l'argent. Il se pourrait donc que les modifications apportées au programme d'a.-c. afin d'en restreindre l'admissibilité ou de réduire la durée des prestations contraignent certaines personnes à recourir à l'aide sociale.

Parallèlement, avec le temps, l'évolution de l'économie et du marché du travail pourrait avoir amené certains groupes de la population active, notamment ceux qui se fiaient uniquement à l'a.-c. dans le passé, à se tourner plus fréquemment vers l'aide sociale. Par exemple, les salaires réels stagnent depuis la fin des années 70 et on a assisté à un recul de la rémunération réelle des travailleurs plus

jeunes et moins instruits. En outre, l'incidence du chômage a augmenté, surtout chez les jeunes travailleurs à faible degré de scolarité, tandis que la population de chômeurs à long terme a grossi. Il se pourrait que pareils développements incitent certains, notamment ceux sur le marché du travail depuis peu et ceux dont les aptitudes et les possibilités de rémunération sont limitées, à faire appel à l'a.-c. et à l'aide sociale plus souvent qu'auparavant. La façon dont la situation évolue sur le marché du travail pourrait aussi signifier que les deux programmes s'adressent de plus en plus à la même population.

Les deux programmes interagissent également au niveau des pratiques administratives. Vers la fin des années 80, par exemple, le traitement des demandes de prestations d'a.-c. accusait des retards appréciables. Ainsi, la période de temps moyenne nécessaire au traitement d'une demande dépassait le délai de carence de deux semaines qui précède le versement des premières prestations. Pareil retard signifie que les personnes admissibles peuvent être privées d'une source de revenu plusieurs semaines durant. Dans une telle situation, elles se tournent donc peut-être vers l'aide sociale pour subsister durant la période d'attente. En Colombie-Britannique, Bruce et ses collaborateurs (1993) ont illustré la hausse considérable des demandes d'aide sociale attribuables aux retards de traitement des demandes de prestations d'a.-c. résultant des particularités administratives du régime.

Certaines provinces ou certains organismes provinciaux ont pour pratique d'élaborer des programmes de « création d'emplois » qui aideront les bénéficiaires de l'aide sociale (ou ceux qui pourraient le devenir) à toucher des prestations d'a.-c., donc de transférer le coût du soutien du revenu, normalement partagé avec la province dans le cadre des programmes d'aide sociale, à l'État qui assume l'entière responsabilité du programme d'a.-c.. Il s'agit là d'une autre façon dont les deux programmes interagissent. Comme notre exemple le souligne, les deux programmes peuvent agir l'un sur l'autre même quand l'intéressé ne semble pas adhérer aux deux programmes, pendant une période de temps restreinte.

Notre principal objectif consiste ici à fournir des données descriptives sur les bénéficiaires d'a.-c. et d'a.s. de cinq provinces canadiennes. L'information s'appuie sur les renseignements communiqués par l'administration des programmes d'aide sociale et d'assurance-chômage de la Colombie-Britannique (CB), du Nouveau-Brunswick (NB), de Terre-Neuve (TN), de l'Île-du-Prince-Édouard (IPÉ) et de l'Alberta (AB). Le programme d'a.-c. est un programme de compétence fédérale, mais l'a.s. est régie par les provinces. L'information sur les programmes d'aide sociale peut donc varier d'une province à l'autre, tandis que celle sur l'assurance-chômage est uniforme pour l'ensemble du pays.

Les dossiers d'aide sociale ne couvrent pas non plus la même période de temps dans les provinces. C'est pourquoi les résultats analysés dans le présent rapport concernent l'interaction entre l'a.-c. et l'a.s. de 1986 à 1992 en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, de 1990 à 1992 à Terre-Neuve, et en 1991 et 1992 à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta. Étant donné la période de temps restreinte à laquelle se rapportent les données disponibles, il est difficile de séparer les tendances à plus long terme de l'a.-c. et de l'a.s. et l'interaction des deux programmes,

des répercussions de la récession de 1990-1992. Pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta, discerner ces tendances des facteurs cycliques est tout simplement irréalisable, car on ne possède de données administratives que pour la période qui coïncide avec le ralentissement économique de 1990-1992.

En appariant les dossiers des personnes qui participent aux deux programmes, il est possible de comparer les caractéristiques et l'expérience des membres de ce sous-ensemble à ceux de la population, plus vaste, inscrite à l'un ou l'autre programme. De cette façon, on peut déterminer si l'a.-c. et l'aide sociale s'adressent à des groupes distincts ou similaires. Si les deux populations de bénéficiaires se recoupent, on sera en mesure de décrire les particularités des personnes qui font appel aux deux programmes et de voir comment leur interaction typique avec ceux-ci évolue dans le temps. Grâce aux données longitudinales que renferment les dossiers administratifs, il est également possible d'établir si les tendances au niveau de l'interaction des programmes a changé au fil des ans.

Après présentation des paramètres de base qui décrivent le chevauchement de la clientèle des programmes d'a.-c. et d'a.s., le document analyse les effets de la participation aux programmes d'a.s. sur la durée de la période d'a.-c.. Plus précisément, nous vérifions l'hypothèse selon laquelle la durée de la période d'a.-c. varie en fonction d'un recours antérieur à l'aide sociale. Notre analyse se limite à la Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, car les données des trois autres provinces ne couvrent pas une période assez longue pour autoriser une telle analyse.

Suit une description succincte des objectifs des deux programmes. La partie 2 décrit plus en détail les données qui ont servi à la recherche. Les statistiques descriptives sur les bénéficiaires des deux programmes apparaissent à la partie 3. On s'intéresse particulièrement aux personnes qui interagissent avec les deux programmes. La partie 4 fait le point sur l'analyse des liens entre les antécédents d'aide sociale et la durée de la période de chômage en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Enfin, la dernière partie récapitule les grandes conclusions de l'étude.

1. La Loi sur l'assurance-chômage et le Régime d'assistance publique du Canada

... le programme s'est graduellement transformé en programme de soutien du revenu plutôt qu'en programme de sécurité sociale pur et simple.

Assurance-chômage

Le programme d'a.-c. et les programmes d'aide sociale diffèrent fondamentalement à maints égards car, à l'origine, ils poursuivaient des buts très distincts. L'a.-c. a vu le jour en 1940 et, bien que le programme ait considérablement changé depuis, son principal objectif reste de mettre les membres de la population active à l'abri d'une perte temporaire de revenu lorsque le travail vient à manquer. Les grandes réformes de 1971 ont élargi les objectifs du programme si bien qu'on procure maintenant une aide spéciale au travailleur lorsqu'il doit s'absenter pour des raisons de maladie ou d'incapacité temporaire, ou consécutivement à la naissance ou à l'adoption d'un enfant. En 1971, le programme d'a.-c. couvrait plus de 95 p. 100 des travailleurs rémunérés. Au cours des vingt dernières années, le programme s'est graduellement transformé en programme de soutien du revenu, plutôt qu'en programme de sécurité sociale pur et simple (Gunderson et Riddell, 1995).

Le programme d'a.-c. n'est cependant pas un régime universel de soutien du revenu. En effet, en sont spécifiquement exclus ceux qui ne sont pas liés d'une manière ou d'une autre à la population active, c'est-à-dire qui n'ont pas travaillé récemment, tout comme les travailleurs autonomes et les bénéficiaires qui ont épuisé les prestations auxquelles ils avaient droit. En outre, les prestations dépendent essentiellement de la rémunération antérieure et non des besoins de l'intéressé.

En dépit des modifications apportées au programme depuis la fin des années 70, modifications qui ont eu pour conséquences d'accroître les restrictions et de réduire les prestations, les dépenses et le nombre de bénéficiaires ont augmenté de façon appréciable depuis 1970. Les dépenses réelles au titre des prestations (en dollars de 1992) se sont multipliées par six pour passer de 3 à 19 milliards de dollars entre 1970 et 1992 (OCDE 1994). Le nombre moyen de bénéficiaires par semaine a quant à lui progressé d'environ 0,7 million en 1976 à 1,4 million en 1991-1992. Les graves récessions de 1981-1982 et de 1990-1992 se sont soldées par une forte hausse du nombre de bénéficiaires et des dépenses. Pourtant, on n'a pas assisté à un allégement équivalent du fardeau du programme au cours des années intercalaires de croissance économique.

Aide sociale

Les programmes d'aide sociale canadiens ont vu le jour sous le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) de 1966. Leur but consiste à apporter une aide financière aux familles et aux personnes dans le besoin, peu importe l'origine de leurs difficultés. Contrairement à l'a.-c., l'aide sociale est un programme universel qui secourt tous ceux qui traversent une période difficile. L'admissibilité n'est pas liée à un emploi antérieur et les prestations ne dépendent pas de la rémunération passée. En outre, leur durée n'est aucunement limitée.

En vertu du RAPC, l'État fixe des règles générales en matière d'admissibilité et impose l'examen des besoins pour établir l'admissibilité aux programmes et assurer une participation équitable au défraiement de ces derniers dans les provinces[1]. Les provinces administrent les programmes et jouissent d'importants pouvoirs discrétionnaires pour ce qui est d'établir les règles et la structure du régime sur leur territoire. C'est pourquoi, les programmes d'aide sociale fluctuent considérablement entre les provinces et les territoires du Canada.

Le rôle central de l'examen des besoins demeure néanmoins une caractéristique commune des programmes provinciaux d'aide sociale. En effet, avant de recevoir de l'aide, un ménage doit d'abord subir une évaluation budgétaire qui établira ses besoins fondamentaux et les ressources à sa disposition pour y subvenir. Une carence entre les besoins estimés et les ressources existantes déterminera si on viendra en aide au ménage. La somme remise dépend de l'importance de l'écart, de l'employabilité ainsi que de la situation et de la taille de la famille, sous réserve d'un montant maximal.

Les programmes canadiens d'aide sociale ont eux aussi connu une hausse considérable du nombre de cas et du coût réel des ressources engagées au cours des dernières décennies. Ainsi, les dépenses réelles au titre de l'aide sociale sont passées de 1,7 milliard de dollars en 1958-1959 à 17,6 milliards en 1990-1991. Depuis l'introduction du RAPC en 1966, les dépenses ont pratiquement triplé. En ce qui concerne les paiements directs, les dépenses réelles se sont relevées de 250 p. 100 entre 1970 et 1990. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au Canada est passé de 1,2 million (6 p. 100 de la population) à près de 2,7 millions (plus de 10 p. 100 de la population) entre 1968 et 1992. Comme cela s'est produit pour l'a.-c., le nombre de cas et le coût réel de l'aide sociale ont fortement augmenté après les récessions de 1980-1981 et de 1990-1992, sans qu'on note une amélioration de la situation durant les années intercalaires de croissance de l'emploi et de l'économie.

1 En 1990, le gouvernement fédéral a plafonné les paiements totaux effectués en vertu du RAPC dans les trois provinces « nanties » que sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. Données et méthodes

Les données sur l'aide sociale viennent des dossiers de personnes sélectionnées au hasard parmi celles qui avaient obtenu de l'aide entre 1986 et 1993, dans les cinq provinces concernées, bien que la période varie d'une province à l'autre.

Dans le cadre de cette étude, on a procédé à un échantillonnage aléatoire des dossiers relatifs à l'administration du régime d'a.-c. et des programmes provinciaux d'aide sociale. L'échantillon d'a.-c. provient du fichier longitudinal de Développement des ressources humaines Canada sur l'état des demandes de prestations d'a.-c.. Chaque enregistrement correspond à une demande de prestations présentée par un habitant de la province concernée. Le fichier renferme des données sur les demandes de prestations de 10 p. 100 de personnes, choisies au hasard parmi celles qui ont touché des prestations entre 1986 et 1992, dans chaque province. L'échantillon a été constitué par extraction de la demande des personnes dont le numéro d'assurance sociale (NAS) se termine par le chiffre 5. (Pour préserver la confidentialité, le NAS est masqué, de sorte que le chercheur ne peut en prendre connaissance.)

Les renseignements sur les demandes de prestations d'a.-c. utilisés ici comprennent la date où débutent les prestations et la durée de ces dernières, le nombre total de semaines pendant lesquelles le bénéficiaire a touché des prestations, le nombre de semaines de la période d'exclusion ou d'inadmissibilité, le taux des prestations, ainsi que le nombre de semaines d'emploi et la rémunération assurables. Des renseignements complémentaires indiquent également si la demande de prestations est associée à l'usage des fonds pour le perfectionnement (y compris dans le cadre des programmes de formation, de travail partagé et de création d'emplois), et si le bénéficiaire a participé à un programme de formation parrainé par le gouvernement (entre autres l'AFPA et le PPE). Le type de demande est précisé (à savoir, ordinaire ou liée au chômage, a.-c.; maladie; pêcheur; famille; retraite; AFPA)[2]. La raison à l'origine de l'expiration de la demande est indiquée. Il y en a cinq possibles (non classée, écoulée, épuisée, terminée pour une cause externe (exclusion par exemple) et terminée au bout de 52 semaines (période au terme de laquelle prend fin la période de prestations). Les dossiers renferment aussi des renseignements détaillés sur le travail et le secteur d'activité relatifs à l'emploi le plus récent. Enfin, les paramètres démographiques du bénéficiaire se limitent au sexe et à l'âge.

Les données sur l'aide sociale viennent des dossiers de personnes sélectionnées au hasard parmi celles qui avaient obtenu de l'aide entre 1986 et 1993, dans les cinq provinces concernées, bien que la période varie d'une province à l'autre. L'échantillon a été constitué un peu de la même manière que pour l'a.-c., soit par extraction des dossiers des personnes dont le NAS se terminait par 5. Les données brutes consistent en un enregistrement pour chaque mois où l'intéressé a touché un montant d'aide. Le fichier ainsi créé a permis l'établissement de périodes d'aide sociale (nombre de mois consécutifs durant lesquels l'aide a été prodiguée).

Pour chaque période d'aide sociale, on connaît la date à laquelle la période a commencé et la durée de cette dernière (en mois), et on sait si la période est tronquée à

2 Les demandes du genre « sans données complémentaires » ont été écartées. On ne verse pas de prestations pour ce genre de demande, principalement parce que le prestataire n'est sans doute pas admissible au programme, comme l'indique le très faible nombre de semaines d'emploi assurables.

droite[3]. Le sexe et l'âge du bénéficiaire sont aussi connus. Les variables supplémentaires communes aux fichiers d'aide sociale comprennent le type de famille et l'employabilité. Plusieurs provinces enregistrent également l'état civil, le degré de scolarité, la situation d'emploi, la situation à l'égard de l'assurance-chômage et l'occupation.

L'employabilité d'une personne ou d'une famille sert à déterminer l'admissibilité au programme et l'importance des prestations éventuelles. La définition de « personne apte au travail » varie cependant d'une province à l'autre. Les critères se rapportent habituellement au fait que l'intéressé ou un membre de la famille est handicapé, ou que l'intéressé est parent célibataire[4]. En Colombie-Britannique, par exemple, en 1992, était apte au travail une personne :

- qui n'avait pas 65 ans ou davantage,
- qui ne se trouvait pas dans l'incapacité temporaire ou permanente de travailler pour des raisons médicales,
- qui n'était pas parent célibataire d'un enfant de moins de 6 mois ou de deux enfants ou plus de moins de 12 ans, ou
- qui n'était pas parent célibataire d'un enfant handicapé dont elle était contrainte de prendre soin à la maison.

La Colombie-Britannique et l'Alberta avaient la définition la plus stricte du terme « employabilité » applicable aux parents célibataires vivant avec des enfants en bas âge. En Alberta, avant 1991, le parent célibataire était jugé apte à travailler si l'enfant était unique et avait plus de quatre mois. En février 1991, l'Alberta a relevé cet âge limite à deux ans, ce qui correspond à la norme adoptée par la plupart des autres provinces. Terre-neuve fait exception à la règle car, dans cette province, est « inapte au travail » une personne qui touche des prestations d'a.s. pour toute autre raison que le chômage.

Un des grands atouts des données administratives est qu'elles brossent un tableau exact du recours à l'a.-c. et à l'aide sociale au cours d'une période de temps prolongée. Il s'agit d'un point capital face aux limites des autres sources de données, notamment l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et l'Enquête sur l'activité (EA). L'EFC et l'EA fournissent des renseignements sur les prestations d'a.-c. et d'aide sociale, mais les deux enquêtes sous-déclarent les revenus publics de transfert, principalement constitués (jusqu'à 30 p. 100) de fonds au titre de l'a.-c. et de l'aide sociale. En outre, l'EFC est une base de données transversales, de sorte qu'on ne peut s'en servir pour analyser les tendances des interactions d'un particulier avec les deux programmes dans le temps. Bien que l'EA renferme des données longitudinales, le panel le plus long ne couvre que trois ans, soit de 1988 à 1990, ce qui restreint considérablement l'analyse de la dynamique de la participation au programme.

3 Les périodes tronquées à droite correspondent à celles pour lesquelles l'aide sociale était toujours dispensée à la fin de la période examinée; on ignore donc la date à laquelle l'aide a pris fin et la durée exacte de la période d'aide sociale.

4 Lire Conseil national du bien-être (1987) pour en apprendre davantage sur la définition de « personne apte au travail » dans chaque province. On peut se procurer les données les plus récentes à ce sujet auprès des ministères des services sociaux concernés.

Les données administratives présentent un autre avantage, celui d'une fine agrégation dans le temps (semaine pour l'assurance-chômage et mois pour l'aide sociale), soit à une échelle correspondant à celle de l'administration du programme.

Les données fournissent aussi des renseignements détaillés connexes au programme sur l'intéressé et sur la demande de prestations. Les données présentent néanmoins des limites, comme c'est le cas d'autres données administratives. Ainsi, on manque d'informations sur les particuliers lorsqu'ils ne participent pas au programme et les paramètres démographiques sont plutôt limités, surtout dans les dossiers d'a.-c.. Une autre limitation est attribuable au fait que le programme d'a.-c. est axé sur la personne, contrairement à l'aide sociale qui s'articule sur la famille. En règle générale, une personne faisant partie d'une famille qui reçoit de l'aide sociale ne se retrouvera pas dans le fichier de ce programme si elle n'est pas le bénéficiaire principal de l'aide[5]. Par conséquent, le fichier de l'a.-c. ne permet pas de déterminer si le prestataire a aussi bénéficié de l'aide sociale. Enfin, la très brève période sur laquelle portent les données de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta nous interdit d'analyser la dynamique de la participation aux deux programmes et les changements survenus dans ces provinces au fil des ans.

Les dossiers de l'a.-c. et de l'aide sociale sont appariés grâce au NAS. L'échantillon combiné donne lieu aux trois exercices décrits ci-dessous.

a) On produit des statistiques descriptives sur les personnes qui ont commencé à recevoir de l'aide sociale au cours d'une année civile précise. Les bénéficiaires sont ensuite regroupés en fonction de la présentation ou non d'une demande de prestations d'a.-c. la même année, et on produit des statistiques sommaires pour les sous-groupes « avec » et « sans » antécédents d'a.-c.. Cela fait, on compare les résultats d'une année à l'autre pour voir si la taille et la composition de la population de bénéficiaires d'a.s. ont changé, et pour déceler les tendances concernant le recours au programme. Notons que l'échantillon est constitué de bénéficiaires individuels[6] et qu'on le divise d'après l'existence d'une demande de prestations d'a.-c. la même année que celle où débutent les prestations d'aide sociale, que la demande de prestations d'a.-c. ait ou non été présentée cette année-là.

b) On obtient des statistiques descriptives sur les demandes de prestations d'a.-c. présentées durant les années à l'étude. De la même façon que pour l'échantillon de bénéficiaires d'a.s., qui repose sur le versement réel des prestations d'a.s., l'analyse des demandes de prestations d'a.-c. se limite aux demandes pour lesquelles des prestations ont effectivement été versées. Les demandes de prestations d'a.-c. sont subséquemment réparties en trois groupes, comme suit :

   - demandes à l'expiration desquelles l'intéressé a commencé immédiatement (le mois qui suit) à recevoir de l'aide sociale,
   - demandes pour lesquelles la période d'aide sociale chevauche la période des prestations d'a.-c., et

5 Cette remarque ne s'applique pas à l'Île-du-Prince-Édouard, province pour laquelle le fichier comprend un dossier pour le chef de ménage et son conjoint, si leur NAS finit par 5 dans les deux cas.

6 Par conséquent, on calcule la durée totale des périodes d'aide sociale, lorsqu'il y en a plusieurs au cours d'une année donnée, bien que les paramètres démographiques du bénéficiaire restent les mêmes que ceux indiqués au début de la première période.

- demandes pour lesquelles l'intéressé n'a pas reçu d'aide sociale pendant ou immédiatement après la période de prestations d'a.-c..

Ces groupes sont respectivement baptisés « prestations successives a.-c.-a.s. », « prestations simultanées a.-c.-a.s. » et « a.-c. seulement »[7].

En divisant l'échantillon, on voulait surtout distinguer les prestataires d'a.-c. des personnes recourant aux deux programmes et parmi ces dernières, identifier ceux qui ont tendance à se tourner vers l'aide sociale après avoir touché des prestations d'a.-c. un certain temps. Le groupe « prestations successives a.-c.-a.s. » revêt en effet une importance particulière pour les auteurs de politiques, car il inclut ceux qui semblent éprouver les plus grandes difficultés à trouver ou à garder un emploi. Par contre, le groupe de personnes qui recourent simultanément à l'a.-c. et à l'aide sociale se compose de prestataires qui réclament de l'aide en attendant le traitement de leur demande de prestations d'a.-c.. L'aide sociale a donc pour origine une raison administrative plutôt qu'un comportement particulier.

Dans l'ensemble, les exercices a) et b) devraient révéler dans quelle mesure les programmes d'a.-c. et d'a.s. s'adressent à des populations distinctes et devraient faire ressortir les caractéristiques de ceux qui interagissent brièvement avec les deux programmes, quand il y a chevauchement des périodes d'aide.

c) Les demandes de prestations d'a.-c. ordinaires des hommes de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick sont couplées aux dossiers de l'aide sociale, ce qui permet de déterminer si le prestataire a reçu une telle aide pendant la période de 24 mois commençant 27 mois avant le début de la demande de prestations. Les prestataires sont divisés en deux groupes : ceux avec des antécédents récents d'aide sociale et les autres. Les échantillons sont ensuite analysés dans le contexte d'une fonction probabiliste qui détermine si l'obtention de prestations d'aide sociale s'associe à une prolongation subséquente des prestations d'a.-c..

Les critères utilisés pour déterminer l'interaction entre l'a.-c. et l'a.s. en a), b) et c) sont par définition arbitraires. Nous avons décidé d'examiner l'importance du chevauchement de la participation aux deux programmes à l'intérieur d'une période limitée. Ainsi, les bénéficiaires de l'aide sociale qui touchaient ou avaient touché des prestations d'a.-c. au cours d'une année antérieure ou d'une année subséquente ne se retrouveraient pas dans le groupe « avec antécédents d'a.-c. ». De même, ceux qui mettent plus d'un mois avant de recourir à l'aide sociale, après l'expiration des prestations d'a.-c., tomberaient dans le groupe « a.-c. seulement », selon b). Puisque l'analyse se borne à la participation aux deux programmes durant la brève période à l'étude, il se pourrait qu'on sous-estime l'ampleur de l'interaction entre les deux programmes. Les résultats présentés plus loin s'avéreront donc utiles en tant que valeur plancher indiquant la mesure dans laquelle les deux programmes desservent la même clientèle.

7 La plupart des personnes du groupe « prestations successives a.-c.-a.s. » comptaient aussi une période d'aide sociale antérieure mais distincte chevauchant les premières semaines de la demande de prestations d'a.-c.. On pourrait donc qualifier ce groupe de « prestataires cycliques » de l'a.-c. et de l'aide sociale.

3. Particularités de l'interaction des deux programmes

Les hommes et les femmes célibataires sans personne à charge sont à l'origine d'un grand nombre de périodes d'a.s. au cours d'une année quelconque.

Nous avons tiré une somme considérable d'information des dossiers administratifs de l'a.-c. et de l'a.s. et présentons ces renseignements sous forme de tableaux structurés comme suit. Tout d'abord, nous nous sommes servis des données de l'a.s. pour décrire les caractéristiques des bénéficiaires dans chacune des cinq provinces. Les renseignements concernent l'ensemble de la population (certaines données viennent d'autres sources accessibles au public) et les bénéficiaires d'aide sociale (BAS) avec et sans antécédent d'a.-c. (information à laquelle le public n'a généralement pas accès). Nous examinons ensuite la durée de la période d'aide sociale dans les deux provinces pour lesquelles l'analyse couvre une période assez longue (Nouveau-Brunswick et Colombie-Britannique), et offrons les statistiques sommaires sur l'ensemble de la population et sur les BAS avec et sans antécédents d'a.-c.. Troisièmement, nous nous servons des données administratives du programme d'a.-c. pour décrire les caractéristiques des prestataires d'a.-c. et fournissons ces précisions pour l'ensemble de la population, de même que les sous-groupes composés des prestataires d'a.-c. uniquement, des personnes qui participaient simultanément aux deux programmes et des prestataires d'a.-c. qui ont ensuite recouru à l'aide sociale.

Caractéristiques des bénéficiaires d'aide sociale

Les tableaux A.1-A.3 (Colombie-Britannique), A.4-A.6 (Nouveau-Brunswick), A.7-A.9 (Terre-Neuve), A.10-A.11 (Île-du-Prince-Édouard) et A.12-A.13 (Alberta) présentent les statistiques sommaires caractéristiques des BAS qui ont commencé à recevoir de l'aide sociale l'année indiquée. L'information est fournie pour les années mentionnées plus bas, c'est-à-dire celles pour lesquelles les données sont disponibles dans la province concernée : 1986, 1989 et 1992 pour la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick; 1990, 1991 et 1992 pour Terre-Neuve, et 1991 et 1992 pour l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta.

Le contenu des tableaux varie quelque peu avec l'information extraite des dossiers de l'administration provinciale. Pour chaque province, nous indiquons les paramètres démographiques fondamentaux, le type de famille, l'employabilité ainsi que le nombre et la durée moyenne des periodes d'aide sociale. Parmi les renseignements complémentaires fournis par certaines provinces, on retrouve l'état civil, la scolarité, l'occupation, la situation de l'emploi, l'existence ou non d'un handicap, ainsi que l'état de la demande sur le plan administratif. Ces renseignements sont donnés pour l'ensemble des BAS lors de l'année en question et séparément, pour ceux qui ont connu ou non une période d'a.-c. la même année.

On ne s'étonnera guère de constater qu'il existe des similitudes et des différences dans la nature des BAS, d'une province à l'autre. Dans la plupart des cas, le principal bénéficiaire est de sexe masculin et son âge moyen varie de 30 à 35 ans. Le nombre moyen d'enfants à charge fluctue néanmoins passablement, soit d'environ 0,3 en Colombie-Britannique à 0,8 à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. La durée moyenne de la période d'a.s. varie elle aussi. Elle allait d'un minimum de 5,1 mois en Alberta à un maximum de 9,6 mois au Nouveau-Brunswick.

Les hommes et les femmes célibataires sans personne à charge sont à l'origine d'un grand nombre de périodes d'a.s. au cours d'une année quelconque. Ainsi, en 1992, ce groupe cumulait environ 54 p. 100 des périodes d'a.s. en Alberta et 71 p. 100 en Colombie-Britannique. Les parents célibataires expliquent approximativement de 15 à 20 p. 100 des périodes d'aide sociale qui ont débuté en 1992, dans les cinq provinces. La majorité des personnes qui ont reçu de l'aide sociale au cours d'une année donnée ne sont ni malades, ni handicapées mais « aptes au travail »[8]; en 1992, ces personnes représentaient de 63 p. 100 (Nouveau-Brunswick) à 89 p. 100 (Colombie-Britannique) des BAS. Bien qu'on la doive à d'autres analystes, cette observation mérite d'être soulignée car elle contraste avec l'impression tenace voulant que ce soient surtout les parents célibataires ou les handicapés qui recourent à l'aide sociale.

Les dossiers du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard nous renseignent sur la scolarité des prestataires. Dans ces provinces, les BAS ont généralement une scolarité assez faible. Ainsi, en 1992, 44 à 64 p. 100 d'entre eux avaient dans le meilleur des cas terminé une dixième année.

Lorsqu'on compare les dossiers de l'aide sociale à ceux de l'a.-c., on remarque que beaucoup de BAS ont fait appel au programme d'a.-c. durant la même année civile. En 1992, par exemple, 32 p. 100 de BAS avaient aussi reçu des prestations d'a.-c. en Alberta, contre 34 p. 100 au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, 53 p. 100 à Terre-neuve et 55 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, quelques sujets du groupe « sans antécédents d'a.-c. » reçoivent de l'aide sociale en attendant de toucher leurs prestations d'a.-c., comme on peut le voir avec la Colombie-Britannique, au tableau A.1. Les résultats indiquent un chevauchement important de la clientèle des deux programmes, ces dernières années.

Les groupes avec et sans antécédents d'a.-c. présentent plusieurs différences apparentes. Dans toutes les provinces, les BAS avec antécédents d'a.-c. sont plus susceptibles d'être de sexe masculin et d'être « aptes au travail », mais la période d'aide sociale est nettement plus brève. Toutefois, à d'autres égards (âge moyen, nombre d'enfants, situation familiale), on ne relève pas de véritable tendance d'une province à l'autre dans ce qui distingue les deux groupes.

Quand on compare les statistiques descriptives des périodes d'aide sociale dans le temps, plusieurs tendances communes apparaissent. La plus forte et la plus évidente est la croissance considérable de la taille de l'échantillon, donc de la charge du programme. Ainsi, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, le nombre de cas a respectivement augmenté de 14,5 p. 100 et de 3 p. 100 entre 1986 et 1989, période pourtant caractérisée par une croissance assez vive de l'économie et de l'emploi (voir les tableaux A.1 et A.2 pour la Colombie-Britannique et les tableaux A.4 et A.5 pour le Nouveau-Brunswick). Quand la récession s'est installée en 1990, le nombre de cas a progressé respectivement de 62 p. 100 et de 39 p. 100 entre 1989 et 1992 (comparez les tableaux A.2 et A.3 de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick). Dans les autres provinces, on ne peut

8 Tel qu'indiqué précédemment, la définition de « personne apte au travail » varie avec la province et, dans certains cas, a évolué avec le temps. Certaines variations provinciales dans la proportion de BAS réputés « aptes au travail » pourraient donc être plus attribuables à l'application d'une définition différente qu'à l'existence d'une population aux caractéristiques distinctes dans la province.

étudier les variations annuelles qu'après 1990 (en comparant les divers tableaux d'une même province); le nombre de cas est monté de 14 p. 100 à Terre-Neuve, comparativement à 17 p. 100 en Alberta entre 1990 et 1992, et d'un incroyable 140 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, entre 1991 et 1992.

Bien que la récession du début des années 90 ait joué un rôle important dans la multiplication des demandes d'aide sociale, la tendance à la hausse observée à la fin des années 80 au Nouveau-Brunswick et surtout en Colombie-Britannique ne peut être attribuée à de tels facteurs cycliques. Cette constatation et l'observation, effectuée par d'autres, que les récessions de 1974-1975 et de 1981-1982 semblent avoir eu un effet d'engrenage sur l'accumulation des cas[9], donnent à penser que l'accroissement de la population de BAS avant les années 90 a pour origine des problèmes de structure sous-jacents.

Si la population de BAS s'est accrue, sa composition a également changé. Puisque le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique sont les seules provinces dont les données couvrent plus de 3 ans, nous nous intéresserons surtout aux changements de composition notés dans ces provinces. À maints égards, la situation a évolué de la même manière dans les deux cas. Au cours de la période de 1986 à 1992, on remarque une augmentation sensible du nombre de BAS répondant aux caractéristiques suivantes : célibataires des deux sexes, sans personne à charge, aptes à travailler, qui ont connu une période d'a.-c. durant l'année. Parallèlement, la proportion de parents célibataires recevant de l'aide sociale a diminué et on a assisté à une réduction considérable de la durée moyenne des périodes d'aide sociale — entre 1986 et 1992, celle-ci est passée de plus de 14 mois à 6,7 mois en Colombie-Britannique, et de 19,2 à 9,6 mois au Nouveau-Brunswick[10].

Bien qu'on cite souvent la récession de 1990-1992 et les modifications apportées au programme d'a.-c. au début des années 90 pour expliquer en partie les changements qu'a subis la charge des programmes d'a.s., les tableaux A.1-A.3 et A.4-A.6 montrent clairement que d'autres facteurs interviennent. De fait, la plupart des changements mentionnés précédemment — le chevauchement grandissant de la clientèle des deux programmes illustré par la fraction de BAS qui reçoivent des prestations d'a.-c. la même année, l'accroissement du nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes qui recourent à l'aide sociale, la plus grande proportion de BAS qu'on présume être aptes au travail entre 1989 et 1992 et la diminution de la durée moyenne des périodes d'a.s. — sont aussi importants, sinon plus, entre 1986 et 1989, période caractérisée par une vive croissance de l'emploi, qu'entre 1989 et 1992.

Durée des périodes d'aide sociale

Les données du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique couvrant une plus longue période de temps, il est possible d'étudier la durée des périodes d'aide sociale dans ces provinces. Les résultats de l'analyse apparaissent aux

9 En d'autres termes, l'augmentation du nombre de cas lors de la récession n'a pas été suivie par un recul équivalent à la relance subséquente de l'économie. Lire OCDE (1994) et Brown (1995).

10 Puisque la durée des périodes d'aide sociale varie de façon appréciable en raison de divers facteurs comme l'âge, le type de famille et l'employabilité (lire Barette et Cragg, 1995, pour des preuves à cet égard venant de la Colombie-Britannique), on peut s'attendre à ce qu'une modification de la composition de la population de BAS amène certains changements au niveau de la durée moyenne de la période d'aide.

tableaux A.14-A.16 pour la Colombie-Britannique et aux tableaux A.17-A.19 pour le Nouveau-Brunswick. Les tableaux donnent les statistiques sommaires sur la population de BAS pour les années 1986, 1989 et 1992, ventilées comme suit, d'après la durée de la période d'aide : 1-3 mois, 4-6 mois, 7-9 mois, 10-12 mois, 13-18 mois et 19 mois et plus. Les données sur la durée de la période d'aide sont également comparées aux données correspondantes pour l'ensemble de la population.

On peut tirer plusieurs conclusions des tableaux. La plus frappante est sans doute que dans les deux provinces et pour les trois années à l'étude, on retrouve simultanément beaucoup de périodes de courte et de longue durée. La majorité des personnes qui ont reçu de l'aide sociale au cours d'une année quelconque ont tendance à maintenir leur participation au programme six mois ou moins (dans la plupart des cas, l'aide est dispensée de 1 à 3 mois); malgré cela, un nombre appréciable de personnes bénéficient de l'aide sociale pendant plus de 18 mois. La répartition des périodes d'aide sociale présente un aspect bimodal. Les personnes qui traversent une brève période d'aide sociale sont surtout de jeunes célibataires ou sont membres d'une famille biparentale et sont aptes au travail. Les données du Nouveau-Brunswick révèlent aussi que les personnes à scolarité plus élevée ont tendance à recourir moins longtemps à l'aide sociale. Les personnes qui dépendent plus longtemps du programme sont essentiellement des parents célibataires et des personnes malades ou handicapées, inaptes au travail. Quoique les tableaux ne le précisent pas, une analyse plus poussée des données sur les périodes d'aide révèle qu'un petit sous-ensemble de personnes demeurent plusieurs années consécutives au sein du programme d'aide sociale. Arrivera donc un point dans le temps où elles représenteront une plus grande proportion de la population de BAS et des dépenses totales effectuées au titre de l'aide sociale durant une période donnée.

Une forte proportion des brèves périodes d'aide sociale touche des personnes qui ont aussi reçu des prestations d'a.-c. la même année, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. Dans les deux provinces, ces personnes expliquent d'ailleurs plus de la moitié des périodes d'a.s. de 1 à 3 mois. L'étude des données sur l'aide sociale à elles seules pourrait donc entraîner une interprétation erronée du comportement des intéressés sur le marché du travail et de leurs possibilités d'emploi. En effet, quoiqu'elles puissent abandonner rapidement le programme d'aide sociale, ces personnes s'appuient beaucoup plus sur les programmes de soutien du revenu que le laisse croire l'examen de leur dossier d'aide sociale.

La proportion de BAS qui ont déposé une demande de prestations d'a.-c. diminue avec la durée de la période d'aide, mais elle demeure appréciable, même chez ceux qui bénéficient longtemps du programme d'aide sociale. En Colombie-Britannique, plus de 20 p. 100 des BAS qui reçoivent de l'aide depuis plus de 18 mois avaient aussi présenté une demande de prestations d'a.-c. en 1986, 1989 et 1992. Les chiffres sont légèrement plus faibles en Colombie-Britannique et varient de 13 à 22 p. 100 selon l'année. Il existe donc une interaction sensible entre les deux programmes dans les deux provinces, peu importe la durée de la période d'aide, bien que cette interaction soit plus importante avec les périodes d'aide plus brèves.

Prestataires d'a.-c.

L'étude des périodes d'a.-c. et la ventilation des prestataires en fonction de leur participation au programme d'aide sociale révèlent un autre aspect de l'interaction des deux programmes. Les statistiques sommaires sont reproduites aux tableaux A.20-A.22 (Colombie-Britannique), A.23-A.25 (Nouveau-Brunswick), A.26-A.28 (Terre-Neuve), A.29-A.30 (Île-du-Prince-Édouard) et A.31-A.32 (Alberta). Tel qu'indiqué précédemment, les renseignements se rapportent aux années 1986, 1989 et 1992 pour la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, aux années 1990, 1991 et 1992 pour Terre-Neuve, et aux années 1991 et 1992 pour l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta. Les données sur l'a.-c. ne fournissent que quelques paramètres démographiques (âge et sexe), mais elles procurent maintes précisions sur la demande d'a.-c., plus des renseignements sur le travail et le secteur d'activité pour l'emploi le plus récent.

D'après les statistiques descriptives concernant les périodes d'a.-c. d'une année donnée, on constate qu'en moyenne, la durée de la demande de prestations est sensiblement plus longue que la durée des versements (même en tenant compte du délai de carence). Ainsi, en 1992, la demande de prestations durait en moyenne 44,9 semaines en Colombie-Britannique contre 46,8 semaines au Nouveau-Brunswick, alors que dans les mêmes provinces, le nombre moyen de semaines de paiement correspondait respectivement à 24,3 et à 28,6 semaines. Le nombre moyen de semaines d'emploi assurables variait de 22,3 (Terre-Neuve) à 39 (Alberta) en 1992.

La vaste majorité des demandes se rapportaient à des prestations ordinaires, c'est-à-dire liées au chômage. En règle générale, les raisons les plus fréquemment citées pour expliquer le classement de la demande sont la péremption de cette dernière, le prestataire ayant supposément trouvé du travail, ou l'expiration de la période (52 semaines). Quoi qu'il en soit, comme on a pu s'en rendre compte plus haut, les raisons varient considérablement au sein des sous-groupes de prestataires et avec le temps, durant le cycle économique.

Ainsi que nous l'indiquions à la partie III, les prestataires ont été ventilés en trois groupes : « a.-c. seulement », « prestations simultanées a.-c.-a.s. » et « prestations successives a.-c.-a.s. ». Bien que la majorité des prestataires appartiennent au premier groupe, une proportion sensible d'entre eux se retrouvent dans l'un des deux autres. Ainsi, en 1992, près de 15 p. 100 des prestataires de la Colombie-Britannique, 15 p. 100 des prestataires de l'Alberta, 10 p. 100 des prestataires de l'Île-du-Prince-Édouard et 7 p. 100 des prestataires du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve se retrouvaient dans l'un des deux sous-groupes bénéficiant aussi de l'aide sociale.

En règle générale, les prestataires d'a.-c. qui recourent aussi à l'aide sociale comptent en moyenne des demandes de prestations d'a.-c. plus longues et des semaines de prestations plus nombreuses, mais aussi moins de semaines d'emploi assurable. En outre, la rémunération assurable des membres des deux sous-groupes est en moyenne sensiblement plus faible que celle de l'ensemble des prestataires. Les membres des sous-groupes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale épuisent aussi plus fréquemment les prestations auxquelles ils ont droit. Ces constatations donnent à penser qu'ils diffèrent des autres prestataires d'a.-c. pour ce qui est des possibilités d'emploi et de l'attitude sur le marché du travail.

Quand on compare les deux sous-groupes, on se rend compte que celui touchant simultanément des prestations d'a.-c. et d'aide sociale compte une plus grande proportion de prestataires. Les prestataires d'a.-c. qui font ensuite appel à l'aide sociale se caractérisent habituellement par un plus grand nombre de semaines de prestations, même si le nombre de semaines d'emploi assurable est plus faible. Toutefois, le groupe se démarque aussi par une rémunération assurable plus faible en moyenne, donc par des prestations plus basses, et ce sont eux qui épuisent le plus souvent leurs prestations d'a.-c.. Il s'agit d'ailleurs de la raison la plus courante expliquant le classement de la demande, sauf en Colombie-Britannique où la péremption reste la raison dominante. Il se pourrait qu'on doive cette différence à un climat économique plus favorable en Colombie-Britannique, durant la période à l'étude.

... bon nombre de personnes qui auraient compté sur le programme d'assurance-chômage pour soutenir leur revenu en temps ordinaire ont été contraintes de se rabattre sur le programme d'aide sociale quand la récession a étranglé l'économie.

Les cinq provinces ont connu plusieurs changements communs au fil des ans. Le nombre de demandes de prestations d'a.-c. semble beaucoup plus sensible au cycle économique que les demandes d'aide sociale. Ainsi, de 1986 à 1989, période caractérisée par une vive croissance de l'économie et de l'emploi, la population de prestataires d'a.-c. a diminué de 4 p. 100 en Colombie-Britannique et augmenté de 9 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Une fois la récession installée, en 1990, le nombre de prestataires a progressé de 19 p. 100 en Colombie-Britannique et de 28,6 p. 100 au Nouveau-Brunswick, entre 1989 et 1992. À Terre-Neuve, leur nombre s'est accru de plus de 27 p. 100 de 1990 à 1992, alors qu'en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard, leur population s'est respectivement relevée de 7 p. 100 et de 0 p. 100, de 1991 à 1992. Le nombre de prestataires a connu une hausse considérable à mesure que le Canada s'enfonçait dans la récession en 1990-1992, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'Île-du-Prince-Édouard se démarque des autres provinces. De 1991 à 1992, la somme de demandes de prestations d'a.-c. est restée stable alors que le nombre de BAS s'est redressé de 140 p. 100. Parallèlement, la population de BAS a connu des changements de composition importants. On a notamment observé une hausse de la proportion de bénéficiaires aptes au travail ou travaillant de façon saisonnière. Simultanément, la durée moyenne des périodes d'aide sociale a diminué, signe que les bénéficiaires sont plus mobiles, et pouvaient plus facilement s'affranchir du programme en 1992. Bien que la période de temps restreinte que couvrent les données de l'Île-du-Prince-Édouard interdise une analyse plus poussée, on peut supposer que bon nombre de personnes qui auraient compté sur le programme d'assurance-chômage pour soutenir leur revenu en temps ordinaire ont été contraintes de se rabattre sur le programme d'aide sociale quand la récession a étranglé l'économie.

L'analyse des échantillons d'a.-c. laisse entrevoir d'autres développements, notamment la hausse appréciable de la durée moyenne de la demande de prestations, sans augmentation de la durée des versements ou très peu. À mesure que la récession de 1990-1992 avançait, l'incidence de l'épuisement des prestations s'est sensiblement accrue dans les cinq provinces. Le relèvement de la durée moyenne de la demande de prestations, sans grand changement (ou avec une diminution) de la durée des versements, et l'épuisement plus fréquent des prestations étaient plus prononcés chez ceux qui recourent aux deux programmes, plus particulièrement ceux qui sont passés du régime d'a.-c. au programme d'aide sociale.

Dans les deux provinces pour lesquelles on possède des données sur la période de 1986 à 1992, on remarque que la proportion de prestataires d'a.-c. qui finissent par recevoir également de l'aide sociale a tendance à augmenter. En Colombie-Britannique, la proportion de prestataires d'a.-c. qui ont aussi interagi avec le programme d'aide sociale durant la période de temps restreinte à l'étude est passée de 6,6 à 9,8 p. 100 entre 1986 et 1989, puis à 15,1 p. 100 en 1992. Au Nouveau-Brunswick, la proportion s'établissait à 4,7, à 5,1 et à 6,6 p. 100 pour les mêmes années. L'examen des données de l'a.-c. nous amène donc à une conclusion analogue à celle tirée de l'analyse des données sur l'aide sociale, soit que les intéressés recourent de plus en plus aux deux programmes depuis la récession du début des années 90.

4. Aide sociale et durée des périodes d'a.-c. en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick

Dans la présente partie, on trouvera les résultats de l'analyse d'un type d'interaction particulier entre le programme d'a.-c. et le programme d'aide sociale. Plus précisément, nous vérifions l'hypothèse voulant que la durée des prestations d'a.-c. soit affectée par la participation antérieure du prestataire au programme d'aide sociale.

... pour obtenir de l'aide sociale, le bénéficiaire doit habituellement être au chômage. Il ne peut donc acquérir d'expérience et son capital humain pourrait perdre de la valeur

Il peut y avoir plusieurs raisons pour lesquelles l'obtention récente d'une aide sociale influe sur le recours subséquent au programme d'a.-c.. Par exemple, il se pourrait qu'en adhérant au programme d'aide sociale, une personne glane des informations sur l'administration du programme, sur les règles en vigueur et sur le montant des prestations. Cette personne saurait alors quel revenu elle peut tirer du programme d'aide sociale et se servir de cette information pour subventionner la recherche d'un emploi une fois les prestations d'a.-c. épuisées. Si elles sont sans travail et touchent des prestations d'a.-c., ces personnes pourraient donc ne pas chercher un emploi de façon aussi intensive que d'autres prestataires, ou ne pas réduire autant leur salaire d'acceptation au moment où les prestations sont sur le point de s'achever.

Outre les conséquences que les connaissances ou l'information glanées consécutivement à la participation au programme d'aide sociale peuvent avoir sur les attitudes subséquentes à l'égard du programme d'a.-c., les prestations d'aide sociale pourraient nuire aux futures possibilités du bénéficiaire sur le marché du travail. En effet, pour obtenir de l'aide sociale, le bénéficiaire doit habituellement être au chômage. Il ne peut donc acquérir d'expérience et son capital humain pourrait perdre de la valeur[11]. Par ailleurs, il arrive que l'employeur se renseigne sur les antécédents de travail de ceux qui postulent un emploi, afin de sélectionner un candidat ou de déterminer sa rémunération initiale. Combinés, ces éléments attachent un conditionnement négatif aux BAS et à leurs perspectives d'emploi, donc à leur recours au programme d'a.-c. dans l'avenir.

L'objectif consistait à vérifier l'hypothèse selon laquelle le fait d'avoir bénéficié récemment de l'aide sociale accroît la durée moyenne de la période d'a.-c.. Étant donné la nature des données, il est impossible de déterminer la forme d'une telle interaction (information, capital humain, pré-sélection, etc.). Lorsqu'on examine l'hypothèse précitée, il est important de contrôler l'incidence de l'admissibilité aux prestations d'a.-c. sur la durée de la période d'a.-c. ainsi que les effets éventuels du programme d'a.-c. résultant de la dépendance sur la durée des prestations[12].

Modèle économique

L'hypothèse que la participation au programme d'aide sociale débouche subséquemment sur des périodes d'a.-c. plus longues est plus facile à décrire avec le modèle de recherche d'un emploi. On présume que la participation antérieure au

11 L'obtention de prestations d'a.-c. pourrait avoir des effets analogues, à savoir l'incapacité d'acquérir de l'expérience suivie et, ainsi, la dépréciation du capital humain.

12 Une étude complémentaire qui pourrait s'avérer utile consisterait à vérifier l'existence de caractéristiques invisibles (hétérogénéité cachée). Ainsi, on pourrait déterminer si les effets de dépendance entre l'a.-c. et l'aide sociale résultent des programmes proprement dits ou de particularités camouflées, liées à l'individu (par exemple, la motivation ou, compte tenu des données dont on dispose, la scolarité), présentant une corrélation avec une période d'a.-c. plus longue que prévue.

programme d'aide sociale a une incidence négative sur la durée des périodes d'a.-c. en raison des connaissances acquises; tel qu'indiqué précédemment, l'interaction des deux programmes résulte de l'observation. En ce sens ce mécanisme a la même incidence que la détérioration du capital humain et la pré-sélection par l'employeur.

Le modèle de recherche dynamique d'un emploi sert souvent à modéliser le chômage et la durée des périodes d'a.-c.. Mortensen (1877) présente un modèle de ce genre où le taux de probabilité de trouver un emploi (probabilité de quitter l'état de chômeur et d'abandonner le programme d'a.-c. à la semaine t, après t semaines de chômage) est proportionnelle à

$$s[1 - F(w)]$$

où s correspond à l'intensité de la recherche, w au salaire d'acceptation et $F(.)$ à la distribution cumulative des offres salariales. En vertu d'un tel modèle, la probabilité augmente avec l'intensité de la recherche, car on note une hausse du nombre d'offres d'emploi. Parallèlement, le taux de probabilité augmente à mesure que le salaire d'acceptation diminue, car il devient alors de plus en plus probable qu'une offre d'emploi soit retenue. À mesure qu'approche la date où les prestations prendront fin, s augmente et w diminue, de sorte que la probabilité se relève avec l'épuisement des prestations.

Une fois les prestations terminées, il se peut que l'intéressé recoure à l'aide sociale. Les anciens BAS connaissent sans doute mieux le fonctionnement du programme, donc enregistreront des frais fixes inférieurs avant d'obtenir de l'aide. Par conséquent, il conviendrait de déterminer si les personnes qui ont participé récemment au programme d'aide sociale ont tendance à chercher moins activement un emploi et à ne pas réduire leur salaire d'acceptation autant que les autres prestataires au cours d'une période d'a.-c..

Données

Les données utilisées pour cette partie de l'analyse ressemblent aux précédentes. Celles sur la participation au programme d'aide sociale viennent des dossiers de personnes de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick qui avaient bénéficié de l'aide sociale entre 1986 et décembre 1993. Ces personnes ont été sélectionnées au hasard. Les données sur l'assurance-chômage se restreignent au sous-ensemble des demandes de prestations ordinaires présentées par des hommes entre janvier 1988 et décembre 1992, pour la Colombie-Britannique, et entre avril 1988 et décembre 1992, pour le Nouveau-Brunswick. On a supprimé de l'échantillon les demandes qui se rapportaient au perfectionnement ou pour lesquelles le prestataire participait à un programme de formation parrainé par le gouvernement. Pareille mesure s'avère nécessaire, car on doit contrôler la durée potentielle des prestations d'a.-c. dans l'analyse empirique et il est impossible de construire une variable assez précise pour représenter ce type particulier de demande. Par ailleurs, il se pourrait que les prestataires en formation aient un comportement très différent de celui des autres prestataires, en général, et donc qu'ils justifient une analyse distincte.

Les demandes de prestations d'a.-c. ont été appariées aux demandes d'aide sociale grâce au NAS camouflé. L'analyse se limite aux hommes parce que le couplage des données entre les deux régimes est beaucoup plus complet pour ce groupe.

On a comparé chaque demande de prestations d'a.-c. de l'échantillon aux demandes d'aide sociale pour déterminer si l'intéressé avait reçu de l'aide sociale au cours d'une période de 24 mois débutant 27 mois et se terminant 4 mois avant la présentation de la demande de prestations d'a.-c.. On a retenu cet intervalle afin d'établir une période assez longue pour que le sujet ait bénéficié de l'aide sociale et ait trouvé un emploi le rendant admissible à l'a.-c.. En outre, l'intervalle se termine 3 mois avant le début des prestations d'a.-c., de telle sorte que l'échantillon n'est pas principalement constitué de BAS attendant leurs prestations d'a.-c.[13]. Pareille situation résulte des pratiques administratives particulières au régime d'a.-c. plutôt que du comportement des bénéficiaires et ce groupe justifie une analyse distincte en raison des particularités des périodes d'aide sociale.

Les demandes d'a.-c. sont séparées en deux groupes : les prestataires qui ont récemment recouru à l'aide sociale et ceux qui ne l'ont pas fait. La principale variable examinée lors de l'analyse concerne le nombre de semaines de prestations reçues pour la demande de prestations d'a.-c.. Cette définition ne correspond pas nécessairement aux semaines consécutives durant lesquelles des prestations d'a.-c. ont été reçues. En effet, tant que la demande de prestations n'est pas expirée, il peut arriver qu'une personne ne touche pas de prestations lors d'une semaine quelconque, parce qu'elle a travaillé à plein temps ou a été exclue. Cette définition d'une période d'a.-c. — nombre global de semaines de prestations versées dans le cadre d'une demande de prestations d'a.-c. — est très générale.

Une variable importante dans l'analyse est la durée maximale potentielle des prestations payables dans le cadre de la demande. Cette variable a été construite d'après le nombre de semaines d'emploi assurable pendant la période d'admissibilité et d'après le taux de chômage régional, ainsi qu'au moyen de la formule servant à calculer les prestations admissibles selon les règles du programme. Ces renseignements ont servi à déterminer le nombre de semaines de prestations admissibles inutilisées (ou le temps subsistant avant l'épuisement des prestations). Les demandes débouchant sur l'épuisement des prestations (respectivement 15 et 22 p. 100 des demandes de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick), celles qui ont été interrompues pour des raisons externes et celles qui n'étaient pas classées (7,8 et 11,8 p. 100 des demandes respectivement en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick) ont été traitées comme si elles étaient tronquées à droite.

Résultats

Le tableau 1 présente les statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. échantillonnées en Colombie-Britannique. Sur les 42 946 demandes, 37 519 (87 p. 100) n'ont pu être corrélées à une période d'aide sociale, alors que 5 427 (13 p. 100) ont été reliées à un épisode récent d'aide sociale. La durée moyenne de la période d'admissibilité aux prestations était légèrement plus élevée pour le groupe sans épisode récent d'aide sociale (45,9 semaines). Les membres du groupe qui avait bénéficié de l'aide sociale ont reçu approximativement 2 semaines de prestations de plus (28,5 semaines). Pour ce groupe de l'échantillon, le temps moyen restant avant l'épuisement des prestations est donc réduit

13 Tel qu'indiqué précédemment, les périodes durant lesquelles les futurs prestataires d'a.-c. reçoivent des prestations d'aide sociale expliquent une part importante de la hausse du nombre de dossiers d'aide sociale en Colombie-Britannique, vers la fin des années 80 (lire aussi Bruce et collaborateurs, 1993).

d'environ 2,5 semaines (16,8 semaines). Ces statistiques sommaires donnent à penser que les prestataires d'a.-c. de la Colombie-Britannique qui avaient récemment reçu des prestations d'aide sociale ont tendance à connaître des périodes d'a.-c. légèrement plus longues et utilisent une plus grande partie des prestations auxquelles ils ont droit que les autres prestataires.

Tableau 1
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique, 1988-1992

Variable	Toutes les demandes	Sans aide sociale	Avec aide sociale
Durée de la demande	39,121	38,868	40,869
Semaines payées	26,568	26,293	28,457
Semaines admissibles	45,776	45,846	45,294
Semaines avant expiration	19,154	19,500	16,765
Taux de prestations	211,921	216,903	177,134
Semaines assurables	36,777	37,282	33,286
Taux de chômage régulier	0,106	0,106	0,107
Âge	35,486	36,092	31,295
Tronqué à droite	0,233	0,232	0,244
Observations	42 946	37 519	5 427
(Pourcentage de l'échantillon)	100	87	13

Le tableau 2 présente les statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. pour le Nouveau-Brunswick. Sur les 22 706 demandes, 20 138 (88,7 p. 100) ne s'assortissaient pas d'un épisode d'aide sociale alors que 2 568 (11,3 p. 100) se trouvaient dans la situation inverse. La durée moyenne de la période d'admissibilité aux prestations au Nouveau-Brunswick était fort semblable à celle notée en Colombie-Britannique (45,8 semaines). La période d'admissibilité aux prestations était légèrement plus courte au Nouveau-Brunswick pour le groupe ayant fait appel au programme d'aide sociale; cependant, le nombre de semaines de prestations réelles était sensiblement plus élevé (au-delà de 6 semaines supplémentaires, pour un total de 33,2 semaines). La période de temps moyenne avant l'épuisement des prestations est donc raccourcie de 7 semaines pour les prestataires qui avaient obtenu de l'aide sociale (11,6 semaines). D'après ces statistiques descriptives, on peut voir que les prestataires d'a.-c. du Nouveau-Brunswick qui avaient récemment bénéficié de l'aide sociale connaissent des périodes d'a.-c. sensiblement plus longues et utilisent en moyenne une plus grande partie des prestations auxquelles ils ont droit, comparativement aux autres prestataires. Par ailleurs, l'écart entre les prestataires qui s'étaient tournés vers l'aide sociale et ceux qui ne l'avaient pas fait est beaucoup plus important au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique.

Tableau 2
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, 1988-1992

Variable	Toutes les demandes	Sans aide sociale	Avec aide sociale
Durée de la demande	42,299	42,028	44,425
Semaines payées	27,693	26,991	33,197
Semaines admissibles	45,786	45,908	44,835
Semaines avant expiration	18,093	18,917	11,638
Taux de prestations	284,710	291,453	231,828
Semaines assurables	25,729	26,375	20,660
Taux de chômage régulier	0,140	0,140	0,142
Âge	35,303	35,497	33,783
Tronqué à droite	0,338	0,324	0,456
Observations	22 706	20 138	2 568
(Pourcentage de l'échantillon)	100	89	11

Les caractéristiques des prestataires ayant ou non recouru à l'aide sociale que partagent la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick présentent d'autres distinctions, comme le montrent les tableaux 1 et 2. Ainsi le nombre de semaines d'emploi assurable et le taux des prestations, qui repose sur la rémunération antérieure, sont sensiblement plus faibles pour le sous-échantillon de prestataires qui avaient bénéficié de l'aide sociale. D'autre part, les membres de ce sous-groupe ont tendance à être plus jeunes (surtout en Colombie-Britannique), donc ont acquis moins d'expérience sur le marché du travail. Enfin, le taux de chômage régional est en moyenne légèrement plus élevé pour ceux qui ont recouru à l'aide sociale, signe d'un marché du travail local plus chancelant.

Les figures 1 et 2 brossent un tableau plus complet de la durée des périodes d'a.-c., car elles tracent le taux de probabilité empirique par rapport au nombre de semaines de prestations d'a.-c. touchées. Les figures présentent une courbe distincte pour les deux groupes ayant recouru ou non à l'aide sociale en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, respectivement. À la figure 1, on peut voir qu'environ 5 p. 100 des prestataires des deux groupes abandonnent le programme au cours des deux semaines qui correspondent au délai de carence en Colombie-Britannique, donc ne touchent aucune prestation. Lorsque la période d'a.-c. dure de 1 à 36 semaines, la probabilité que le prestataire laisse le programme est légèrement plus élevée pour le groupe qui n'a jamais fait appel à l'aide sociale. Pour les périodes plus longues, soit de 37 à 50 semaines, le taux de probabilité est généralement plus élevé pour ceux qui ont fait antérieurement appel au programme d'aide sociale. La principale conclusion que l'on peut tirer de la figure 1 pour ces deux groupes de la Colombie-Britannique est que le taux d'abandon du programme d'a.-c. augmente légèrement avec les périodes d'a.-c. les plus brèves, avant de se relever considérablement avec les périodes de 40 semaines ou plus.

On peut voir à la figure 2 qu'environ 3 p. 100 des prestataires du Nouveau-Brunswick n'ayant jamais recouru à l'aide sociale abandonne le programme d'a.-c. pendant le délai de carence de 2 semaines. Pour les autres, 1 p. 100 seulement des demandes prennent fin durant cette période. D'autre part, à l'instar de la

Figure 1
Taux de probabilité empirique d'obtention de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique

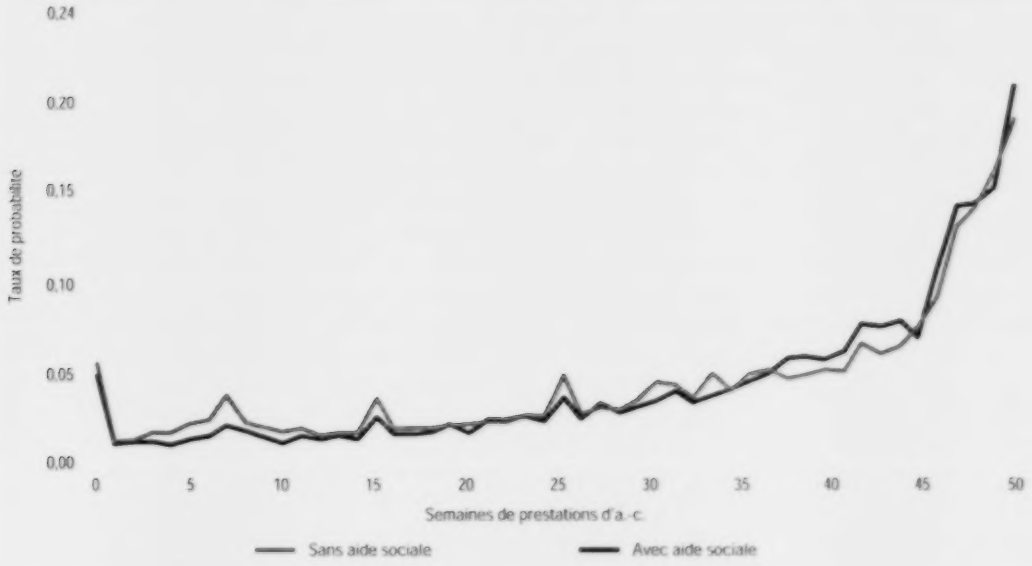

Figure 2
Taux de probabilité empirique d'obtention de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick

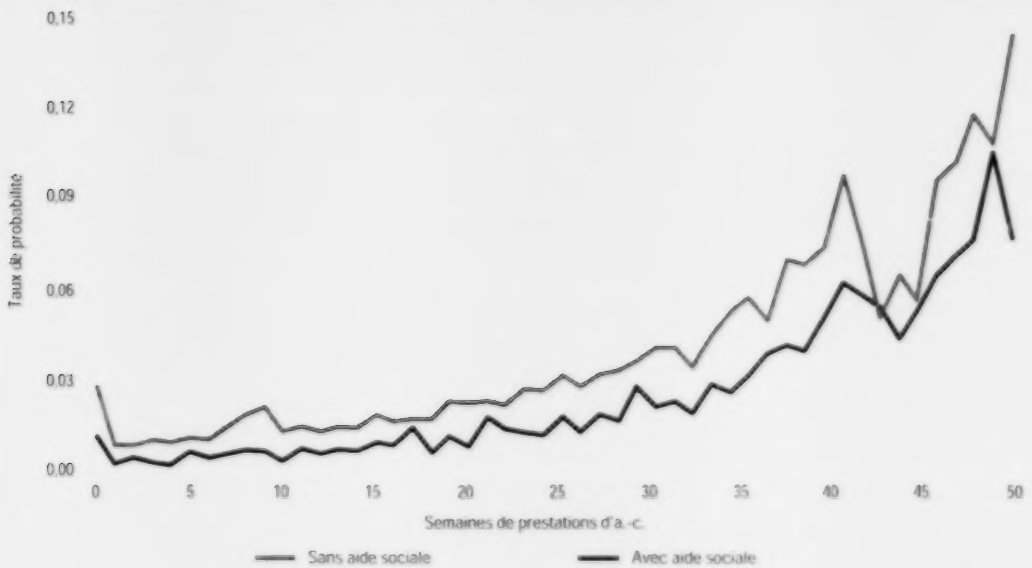

Colombie-Britannique, le taux de probabilité d'un abandon des deux groupes augmente graduellement pour les périodes d'a.-c. de courte durée, avant de se relever de façon appréciable avec les périodes d'a.-c. plus longues. Le pic que le taux de probabilité présente pour les deux groupes entre 40 et 42 semaines s'explique par l'épuisement des prestations d'un grand nombre de prestataires. Cette constatation montre qu'il faut vérifier la période d'admissibilité aux prestations avant d'analyser le taux d'abandon du programme. Les tendances communes d'une hausse du taux d'abandon sont cohérentes avec les prévisions du modèle de recherche d'un emploi dont il a été question plus haut, le taux d'abandon progressant avec la durée de la période d'a.-c., à mesure que les prestations se rapprochent de leur terme.

Une des principales particularités de la figure 2 est que la courbe de la fonction du taux de probabilité du groupe qui a bénéficié de l'aide sociale se trouve sous celle des autres prestataires, peu importe la durée de la période d'a.-c.. Contrairement aux courbes illustrant le taux d'abandon en Colombie-Britannique, les courbes du taux de probabilité des deux groupes ne convergent pas au Nouveau-Brunswick, et les prestataires d'a.-c. qui ont aussi recouru à l'aide sociale se caractérisent clairement par un taux d'abandon inférieur à celui des autres prestataires. Par conséquent, le groupe ayant déjà bénéficié de l'aide sociale reste sensiblement plus longtemps au sein du programme d'a.-c. au Nouveau-Brunswick.

Une autre façon de présenter l'information relative à la durée des périodes d'a.-c. consiste à tracer la courbe de survie empirique. Les figures 3 et 4 présentent cette courbe pour les échantillons avec et sans antécédents d'aide sociale, en

Figure 3
Fonction de survie de l'obtention de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique

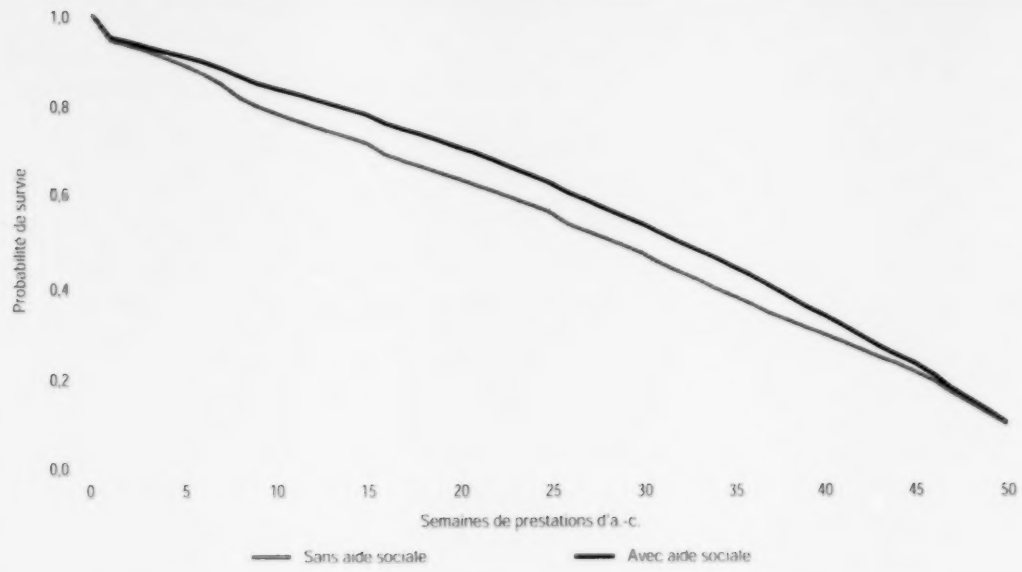

Figure 4
Fonction de survie de l'obtention de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick

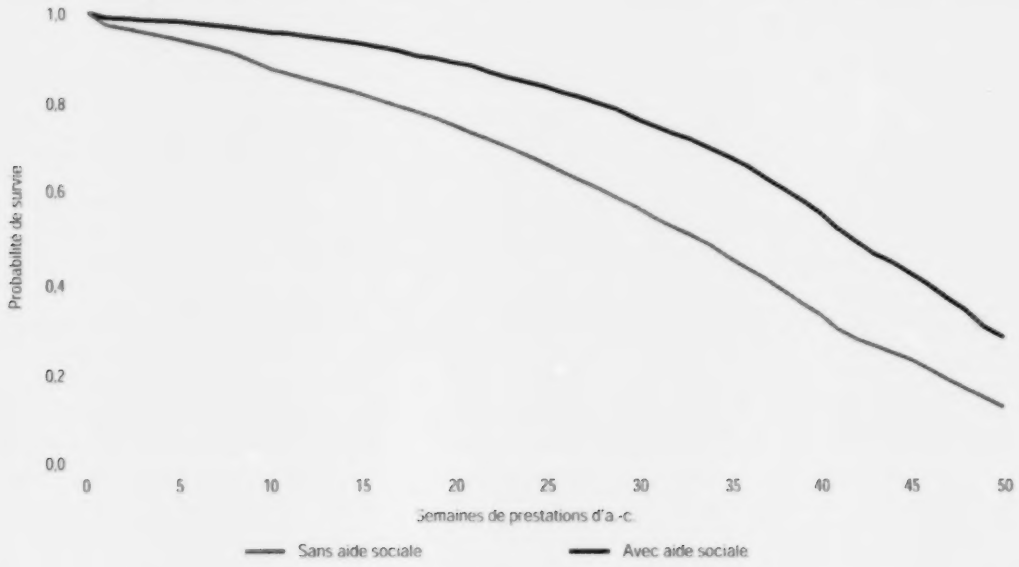

Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, respectivement. Le tracé indique plus clairement que les prestataires avec antécédents d'aide sociale ont tendance à participer plus longtemps au programme d'a.-c.. La figure 3 révèle qu'en Colombie-Britannique, environ la moitié des périodes d'a.-c. prennent fin au bout de 28 semaines pour l'échantillon sans antécédents d'aide sociale et au bout de 32 semaines pour l'autre groupe. Néanmoins, le taux d'abandon du groupe avec antécédents d'aide sociale étant légèrement plus élevé aux périodes d'a.-c. de plus longue durée, les courbes de survie convergent entre la 37e et la 50e semaine. La demande de prestations courait toujours au bout de 40 semaines pour le tiers des prestataires n'ayant pas recouru à l'aide sociale; cependant, il en allait autant pour au-delà de 55 p. 100 des prestataires avec antécédents d'aide sociale. L'écart entre la courbe du taux de probabilité empirique et la courbe de survie pour la Colombie-Britannique confirme l'hypothèse que les prestataires avec antécédents d'aide sociale cherchent moins activement un emploi durant les premières semaines de la demande de prestations d'a.-c., mais accélèrent leur recherche ou réduisent leur salaire d'acceptation plus rapidement à mesure que le temps avance. Ces résultats ne nous permettent toutefois pas de dire que la probabilité de quitter le programme d'a.-c. est nettement moins grande pour le groupe avec antécédents d'aide sociale en Colombie-Britannique. En outre, les chiffres n'indiquent pas une plus forte incidence de l'épuisement des prestations.

Il se pourrait que le recours antérieur à l'aide sociale ait plus de répercussions sur la durée de la période d'a.-c. pour les personnes admissibles à des prestations relativement plus élevées dans le cadre du programme d'aide sociale. Il pourrait

Figure 5
Fonction de survie de l'obtention de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique

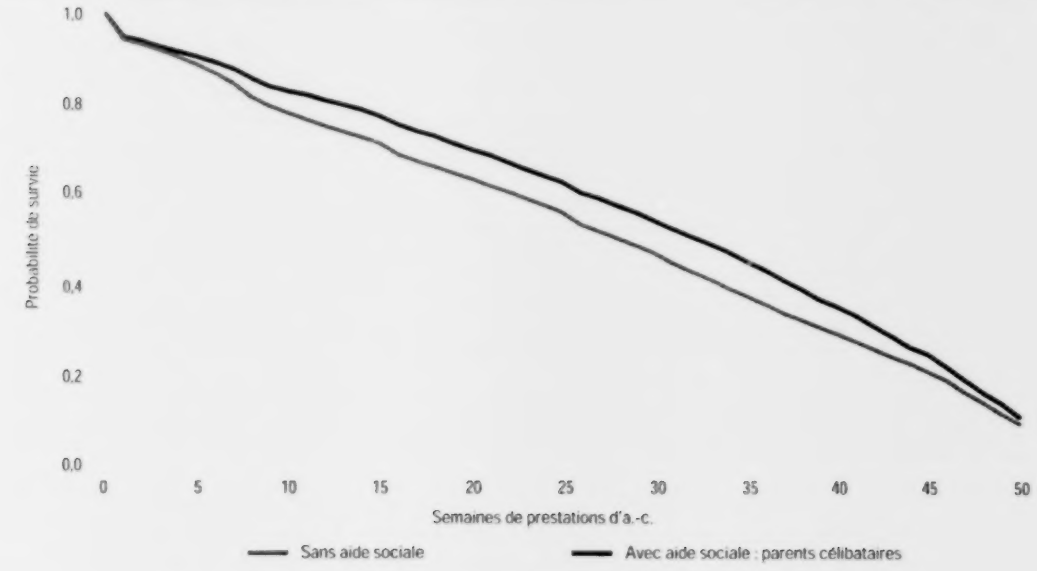

s'agir en l'occurrence de parents célibataires qui bénéficient de prestations d'aide sociale sensiblement plus généreuses[14]. La figure 5 présente la courbe de survie empirique du sous-ensemble composé des parents célibataires de la Colombie-Britannique avec antécédents d'aide sociale, comparativement au groupe sans antécédents. On se rend compte que les parents célibataires enregistrent des périodes d'a.-c. plus longues que la moyenne au sein du groupe de prestataires avec antécédents d'aide sociale; ce sous-ensemble ne semble pourtant pas agir très différemment des prestataires sans antécédents d'aide sociale pour ce qui est de l'utilisation de l'a.-c., en Colombie-Britannique.

Lorsqu'on passe au Nouveau-Brunswick, on constate à la figure 4 qu'environ la moitié des périodes d'a.-c. prennent fin au bout de 33 semaines pour l'échantillon sans antécédents d'aide sociale, et au terme de 41 semaines pour les autres prestataires. Toutefois, les courbes de survie ne convergent pas quand la période d'a.-c. se prolonge. La figure 4 montre clairement que les deux groupes de prestataires d'a.-c. du Nouveau-Brunswick se comportent fort différemment. L'écart entre la courbe du taux de probabilité empirique et la courbe de survie pour cette province est cohérent avec l'observation selon laquelle les membres du groupe avec antécédents d'aide sociale cherchent du travail moins activement ou ne diminuent

14 Dans Conseil national du Bien-être (1993), on apprend qu'en Colombie-Britannique (et dans la plupart des autres provinces), les parents célibataires qui comptent deux enfants ou plus à charge et qui sont admissibles au programme d'aide sociale seront financièrement plus à l'aise en adhérant au programme qu'en travaillant à temps plein, au salaire minimum.

pas autant leur salaire d'acceptation durant la période d'a.-c., donc qu'un nombre sensiblement plus élevé d'entre eux épuisent leurs prestations[15, 16].

L'étape suivante de l'analyse consiste à mesurer le temps qui subsiste avant l'épuisement des prestations. La durée variable de la période d'a.-c. pourrait résulter en partie d'une différence au niveau de la période d'admissibilité aux prestations. Les figures 6 et 7 indiquent le taux de probabilité empirique du temps restant avant l'épuisement des prestations pour les groupes avec antécédents d'aide sociale, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, respectivement. Notons qu'il ne s'agit pas des mêmes courbes que celles des figures 1 et 2, avec inversion de l'axe du temps, car la durée de la période d'admissibilité aux prestations varie. Par exemple, le risque correspondant à la probabilité que le temps restant avant l'épuisement des prestations soit de 30 semaines est représenté par les demandes ouvrant droit à au moins 30 semaines de prestations et pour lesquelles les prestations n'ont pas été épuisées ou plus de 30 semaines de prestations admissibles subsistaient après la troncation à droite.

La forme générale des fonctions de probabilité des figures 6 et 7 est cohérente avec le modèle de recherche d'un emploi et révèle une hausse marquée du taux d'abandon à mesure qu'on se rapproche de l'épuisement des prestations. La figure 6 confirme le fait que le taux d'abandon ne présente pas d'écart considérable entre les prestataires avec et sans antécédents d'aide sociale, en Colombie-Britannique. Inversement, on peut voir à la figure 7 que les prestataires avec antécédents d'aide sociale du Nouveau-Brunswick abandonnent moins rapidement le programme d'a.-c., même après contrôle de la période d'admissibilité aux prestations initiales, et sont sensiblement plus susceptibles d'attendre l'épuisement des prestations.

Conclusions

Dans la présente partie, nous nous sommes intéressés aux effets d'un recours antérieur à l'aide sociale sur la durée des périodes d'a.-c. subséquentes. On constate que les personnes qui ont reçu des prestations d'aide sociale au cours des deux années précédant la période d'a.-c. ont tendance à rester au sein du programme plus longtemps (environ 2 et 7 semaines de plus en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, respectivement). Après avoir vérifié la durée potentielle maximale des prestations, on remarque que les prestataires de la Colombie-Britannique avec antécédents récents d'aide sociale se caractérisent par un taux d'abandon fort semblable à celui du groupe qui n'avait pas fait appel au programme d'aide sociale. Au Nouveau-Brunswick cependant, ces deux groupes affichent un comportement très différent. Ainsi, les prestataires avec antécédents d'aide sociale illustrent un taux d'abandon sensiblement plus faible et ont considérablement plus tendance à épuiser leurs prestations. Le recours antérieur à l'aide sociale entraîne donc une prolongation sensible de la période subséquente d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, mais pas en Colombie-Britannique.

15 Ces résultats sont également cohérents avec le fait que les possibilités d'emploi du groupe avec antécédents d'aide sociale sont beaucoup plus restreintes.

16 Le nombre de parents célibataires au sein du groupe avec antécédents d'aide sociale était trop faible au Nouveau-Brunswick pour permettre à une estimation distincte de la courbe de survie empirique.

Figure 6
Probabilité empirique du temps restant avant l'épuisement des prestations en Colombie-Britannique

Figure 7
Probabilité empirique du temps restant avant l'épuisement des prestations au Nouveau-Brunswick

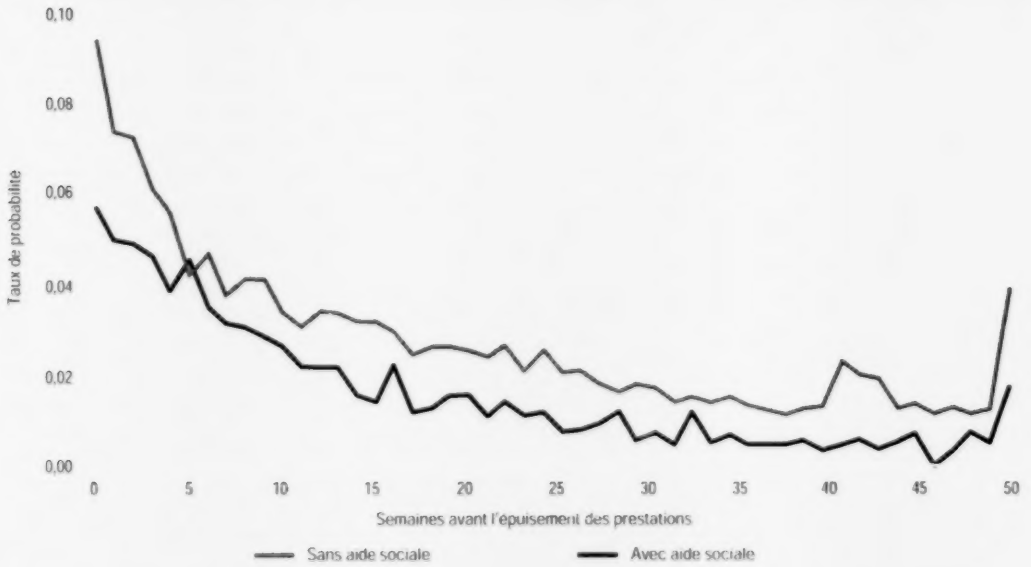

L'analyse empirique reposait sur un modèle dynamique de recherche d'un emploi. Les résultats empiriques sur le Nouveau-Brunswick confirment l'hypothèse voulant que le groupe avec antécédents d'aide sociale connaisse mieux le régime, donc cherche moins activement un emploi ou ne réduise pas son salaire d'acceptation durant la période de chômage, comparativement aux prestataires qui ne comptent pas d'antécédents d'aide sociale. Néanmoins, il ne s'agit pas de la seule explication envisageable. Tel qu'indiqué précédemment, l'hypothèse examinée est également cohérente avec les effets « ostracisants » de l'aide sociale au niveau des possibilités d'emploi, que ces effets résultent de la dépréciation du capital humain ou de la pré-sélection par l'employeur. Les données examinées dans le cadre de notre étude ne nous permettent pas d'établir la cause véritable du conditionnement négatif auquel l'aide sociale donne lieu pour ce qui est de la durée des périodes d'a.-c. subséquentes au Nouveau-Brunswick.

Les résultats de l'étude laissent entrevoir plusieurs possibilités intéressantes de recherche sur l'interaction entre l'a.-c. et l'a.s.. Tout d'abord, il serait utile de vérifier les explications concurrentes de l'incidence négative qu'a l'aide sociale sur le taux d'abandon du programme d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, en vue de l'élaboration des politiques appropriées. Deuxièmement, l'analyse donne des résultats très différents pour le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, où les groupes avec et sans antécédents d'aide sociale semblent se comporter de la même façon. Il importe de comprendre pourquoi les résultats sont si différents. Sont-ils attribuables à des fluctuations dans les conditions du marché du travail local ou les caractéristiques de la population de BAS, ou viennent-ils de variations dans le fonctionnement des régimes d'aide sociale provinciaux?

5. Conclusions

... on constate qu'une forte proportion de bénéficiaires ont certains liens avec la population active et que la clientèle des programmes d'a. c. et des programmes d'a.s. se chevauche considérablement.

Dans la majorité des cas, les analyses concernant l'effet des programmes sociaux sur le marché du travail ne portent que sur un programme à la fois, si ce n'est une ou plusieurs caractéristiques bien précises du programme concerné. Lorsqu'on élabore une politique publique, il est capital non seulement d'être conscient des répercussions de certains programmes ou de certaines politiques sur le comportement des individus, mais aussi de voir comment les volets du régime de sécurité sociale agissent l'un sur l'autre. Par conséquent, il faudrait entreprendre des recherches afin de déterminer si les programmes s'adressent à un groupe commun de participants et d'établir si un chevauchement de la participation aux programmes modifie le comportement des prestataires.

Le programme d'assurance-chômage et celui d'aide sociale sont les deux principaux éléments du régime canadien de sécurité sociale destiné à la population en âge de travailler. Bien qu'on ait déjà analysé les effets des deux programmes séparément (ceux du programme d'a.-c., notamment, ont a fait l'objet de recherches extensives), on s'est jusqu'à présent relativement peu intéressé à l'interaction entre l'a.-c. et l'a.s.. Par conséquent, on manque même des renseignements les plus élémentaires sur la mesure dans laquelle la population des deux programmes se recoupe.

Un des principaux objectifs de la présente étude était de combler en partie cette lacune. La possibilité récente d'obtenir des données administratives sur les programmes d'a.s. de cinq provinces et l'existence de données administratives sur l'a.-c. nous donnent l'occasion d'amorcer une analyse de l'interaction entre l'a.-c. et l'a.s. au Canada. Malheureusement, la période de temps restreinte que couvrent les données de l'a.s. à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta signifie qu'on ne peut illustrer l'interaction des deux programmes qu'à un point précis dans le temps dans ces provinces, soit au début des années 90. Les données sur l'aide sociale du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, par contre, remontent jusqu'en 1986, si bien que dans ces provinces, on peut étudier les changements survenus entre cette année et l'année 1992 — période qui inclut la partie des années 80 caractérisée par une forte croissance économique et la grave récession du début des années 90.

Quand on examine les dossiers d'aide sociale, on constate qu'une forte proportion de bénéficiaires ont certains liens avec la population active et que la clientèle des programmes d'a.-c. et des programmes d'a.s. se chevauche considérablement. En 1992, année la plus récente que couvrent les données et année pour laquelle on possède des données sur les cinq provinces, la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale qui avaient également présenté une demande de prestations d'a.-c. durant l'année variait d'environ un tiers en Alberta et au Nouveau-Brunswick à plus de la moitié, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. Ces résultats pourraient sous-estimer la mesure dans laquelle les programmes d'a.-c. et d'a.s. soutiennent un groupe commun de particuliers et de familles pour deux raisons. Tout d'abord, l'analyse porte sur une période de temps limitée de la même année civile. Il se pourrait que les BAS qui avaient présenté une demande de prestations d'a.-c. la même année ou une année civile adjacente soient encore plus nombreux.

D'autre part, puisque les demandes de prestations d'a.-c. sont liées à la personne et alors que celles de l'aide sociale sont associées à la famille, le couplage des participants aux deux programmes pourrait laisser de côté des personnes recevant une aide des deux sources — en particulier les prestataires d'a.-c. qui font partie d'une famille bénéficiant de l'aide sociale, mais qui ne sont pas considérés comme le principal bénéficiaire.

En examinant l'interaction des programmes d'a.-c. et d'a.s. en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, nous avons relevé l'existence d'une tendance manifeste à la hausse de la mesure dans laquelle les deux programmes ont secouru à un groupe commun de personnes entre 1986 et 1992. Une découverte intéressante est que la tendance à un chevauchement de plus en plus important entre l'a.-c. et l'a.s. reste évidente pendant la période de 1986 à 1989, où l'économie a atteint son sommet cyclique. De fait, pour la Colombie-Britannique le chevauchement s'est principalement accru avant la récession des années 90; au Nouveau-Brunswick, le chevauchement s'est autant intensifié durant la période de 1986 à 1989 que pendant celle de 1989 à 1992.

À l'instar d'autres chercheurs qui se sont récemment intéressés à la participation aux programmes d'aide sociale (notamment Brown, 1994 et Barrett et Cragg 1995), nous avons constaté que les personnes présentant des caractéristiques normalement associées à une forte employabilité et à des liens très étroits avec le marché du travail, à savoir les jeunes hommes et les jeunes femmes membres d'une famille biparentale, tendaient à recourir de plus en plus à l'aide sociale. Au départ, les programmes d'a.s. avaient été conçus pour secourir les handicapés et les parents célibataires. Or, cette population représente une proportion décroissante des bénéficiaires durant la période à l'étude. Le chevauchement croissant de la clientèle du programme d'a.-c. et des BAS, et la façon dont la composition de la population de bénéficiaires évolue dans les provinces canadiennes sont deux aspects du même phénomène.

Avec le changement de composition de la population de BAS, on assiste à un important recul de la durée moyenne des périodes d'aide sociale. En Colombie-Britannique, par exemple, la durée moyenne est passée de plus de 14 mois en 1986 à 9,4 mois en 1989, puis à 6,7 mois en 1992. Des changements analogues ont été observés au Nouveau-Brunswick.

Plusieurs facteurs pourraient avoir concouru au développement de ces tendances. La récession de 1990-1992 a manifestement ébranlé les possibilités d'emploi de maintes personnes et pourrait avoir obligé bon nombre de chômeurs à long terme à se tourner vers l'aide sociale. Les modifications apportées au programme d'a.-c. pour le rendre moins généreux pourraient par ailleurs avoir amené certaines personnes à recourir davantage à l'aide sociale. Ces explications ont néanmoins toutes deux trait à des changements survenus au cours des années 90. L'analyse du fonctionnement des programmes d'a.-c. et d'a.s. en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick entre 1986 et 1992 révèlent que d'autres facteurs entrent en jeu. D'autres recherches seraient nécessaires pour préciser l'origine des changements observés au cours des années 80.

Les auteurs de politique s'intéressent considérablement à la durée des périodes d'a.-c. et d'a.s.. Nous pouvons illustrer la mesure dans laquelle les deux populations de prestataires se chevauchent lors de périodes de durée différente en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Dans ces deux provinces, les changements subis par la composition de la population de BAS a entraîné une répartition nettement bimodale des périodes d'a.s.. En effet, on remarque à la fois un grand nombre de périodes de très courte durée et un nombre plus faible, quoique appréciable, de périodes de très longue durée. Le chevauchement des programmes d'a.-c. et d'a.s. est plus important au niveau des périodes de courte durée. En Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, plus de la moitié des périodes de 1 à 3 mois concernent des personnes qui avaient présenté une demande de prestations d'a.-c. la même année.

L'étude de l'interaction des deux programmes selon la durée des périodes d'a.s. pourrait avoir de sérieuses implications au niveau des politiques. Les chercheurs qui se limitent aux données de l'a.s. pourraient noter que maintes périodes d'a.s. se terminent assez rapidement et en conclure que les bénéficiaires n'éprouvent pas de grandes difficultés à trouver du travail (Barrett et Cragg 1995). Néanmoins, bon nombre de ces personnes avaient présenté une demande de prestations d'a.-c. avant de se tourner vers l'aide sociale. La période durant laquelle elles reçoivent une aide financière pourrait donc être beaucoup plus longue que celle révélée par la seule participation au programme d'aide sociale. La brièveté de la période d'a.s. pourrait être trompeuse quant aux difficultés que les bénéficiaires éprouvent à trouver un emploi.

L'examen des dossiers d'a.-c. et la répartition des prestataires en fonction d'un recours antérieur ou non à l'aide sociale font apparaître une autre dimension de l'interaction des deux programmes. Cette analyse montre aussi un chevauchement appréciable de la participation aux deux programmes. En 1992, la proportion de prestataires d'a.-c. qui avaient bénéficié de l'aide des deux programmes au cours d'une période de temps restreinte variait de 7 p. 100 au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve à 15 p. 100 en Colombie-Britannique. La comparaison des dossiers d'a.-c. et d'a.s. indique aussi que les deux programmes n'ont cessé de secourir de plus en plus le même groupe de personnes entre 1986 et 1992, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Dans les deux provinces, le chevauchement de la clientèle des deux programmes n'a cessé de s'intensifier durant la phase expansionniste de l'économie à la fin des années 80 et cette tendance s'est maintenue lors du recul économique du début des années 90.

À l'étape ultime de l'analyse, nous nous sommes penchés sur une interaction spécifique des deux programmes et avons découvert que la participation aux programmes d'a.s. s'associe à des périodes d'a.-c. sensiblement plus longues au Nouveau-Brunswick, mais pas en Colombie-Britannique. Les résultats laissent entrevoir diverses possibilités de recherche intéressantes sur l'interaction des programmes d'a.-c. et d'a.s.. Tout d'abord, il conviendrait de vérifier les explications concurrentes concernant l'incidence négative des prestations d'aide sociale sur le taux d'abandon du programme d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, car ces explications ont des conséquences très différentes au niveau des politiques. En second lieu, il faudrait comprendre pourquoi les résultats pour la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick diffèrent. Doit-on cette variation à des conditions distinctes

sur le marché du travail local, à des divergences dans les caractéristiques de la population de BAS des deux provinces ou à des différences au niveau des programmes d'aide sociale proprement dits ?

Les résultats présentés dans ce document donnent à penser que les personnes qui adhèrent aux deux programmes pourraient ne pas profiter des mêmes possibilités d'emploi ni se comporter de la même façon que ceux qui ne participent qu'à un seul d'entre eux. Quoi qu'il en soit, d'autres recherches sont nécessaires pour mieux cerner l'origine de telles différences. Viennent-elles principalement du côté de la demande du marché du travail, les personnes qui vivent dans une région où le travail est difficile à trouver devant de plus en plus compter sur les deux programmes pour soutenir leur revenu, ou les programmes d'aide sociale ou d'a.-c. ont-ils un effet « ostracisant » sur les bénéficiaires en nuisant à leur possibilités d'emploi ? Enfin, se peut-il que chaque programme entrave la recherche d'un emploi et que ces effets soient exacerbés par la possibilité de participer aux deux programmes dans certaines circonstances ? Nous avons commencé à étudier ces questions en offrant des renseignements sommaires mais fondamentaux sur la façon dont les deux programmes interagissent effectivement dans plusieurs provinces canadiennes. Nous espérons que l'information fournie favorisera la tenue d'autres travaux sur l'interaction des programmes d'a.-c. et d'a.s. au Canada et ses effets sur le comportement.

Annexe A : Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale

Tableau A.1
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Colombie-Britannique, 1986

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,39	0,42	0,35
Âge	31,70	32,05	31,06
Enfants	0,51	0,52	0,49
Célibataire, jamais marié	0,55	0,54	0,57
Marié	0,11	0,10	0,14
Marié, séparé	0,16	0,17	0,13
Divorcé	0,07	0,06	0,07
Veuf	0,02	0,03	0,01
Concubin	0,04	0,04	0,04
Concubin, séparé	0,05	0,06	0,03
Célibataire	0,65	0,65	0,66
Couple	0,05	0,04	0,05
Famille biparentale	0,11	0,09	0,14
Famille monoparentale	0,18	0,20	0,15
Autre	0,01	0,02	0,00
Inapte au travail	0,22	0,27	0,12
Apte au travail	0,78	0,73	0,88
Attente a.-c.	0,08	0,02	0,18
Durée	14,11	17,09	8,87
Observations	9 799	6 247	3 552
Pourcentage des observations	100	64	36
Troncation	0,04	0,06	0,02

Tableau A.2
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Colombie-Britannique, 1989

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,39	0,42	0,36
Âge	31,31	32,07	30,40
Enfants	0,44	0,48	0,39
Célibataire, jamais marié	0,63	0,60	0,66
Marié	0,09	0,09	0,10
Marié, séparé	0,13	0,14	0,10
Divorcé	0,06	0,06	0,06
Veuf	0,01	0,02	0,01
Concubin	0,04	0,04	0,04
Concubin, séparé	0,05	0,06	0,04
Célibataire	0,69	0,67	0,72
Couple	0,04	0,05	0,04
Famille biparentale	0,09	0,08	0,09
Famille monoparentale	0,17	0,18	0,14
Autre	0,01	0,02	0,00
Inapte au travail	0,14	0,18	0,08
Apte au travail	0,86	0,82	0,92
Attente a.-c.	0,21	0,06	0,39
Durée	9,36	11,59	6,71
Observations	11 217	6 106	5 111
Pourcentage des observations	100	54	46
Troncation	0,07	0,09	0,04

Tableau A.3
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Colombie-Britannique, 1992

Variable	Population	Sans antécédents d'a.s.	Avec antécédents d'a.s.
Femme	0,38	0,40	0,36
Âge	31,61	31,94	31,20
Enfants	0,32	0,34	0,30
Célibataire, jamais marié	0,55	0,53	0,57
Marié	0,10	0,09	0,10
Marié, séparé	0,14	0,15	0,12
Divorcé	0,09	0,09	0,10
Veuf	0,01	0,02	0,01
Concub.	0,04	0,05	0,04
Concub., séparé	0,07	0,08	0,06
Célibataire	0,71	0,69	0,74
Couple	0,04	0,04	0,04
Famille biparentale	0,09	0,08	0,10
Famille monoparentale	0,15	0,17	0,13
Autre	0,01	0,02	0,00
Inapte au travail	0,11	0,13	0,07
Apte au travail	0,89	0,87	0,93
Attente a.-c.	0,19	0,06	0,36
Durée	6,74	7,78	5,43
Observations	18 125	10 133	7 992
Pourcentage des observations	100	56	44
Troncation	0,28	0,35	0,20

Tableau A.4
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Nouveau-Brunswick, 1986

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,468	0,527	0,333
Age	31,815	31,538	32,461
Taille famille	2,004	1,822	2,425
Célibataire, sans pers. à ch.	0,516	0,582	0,364
Célibataire avec pers. à ch.	0,252	0,255	0,246
Couple sans pers. à ch.	0,055	0,051	0,064
Couple avec pers. à ch.	0,176	0,112	0,326
6e année et moins	0,176	0,176	0,177
7e-9e année	0,330	0,329	0,333
Cours secondaire incomplet	0,199	0,202	0,193
Cours secondaire	0,200	0,191	0,222
Études sup. inc. ou comp.	0,057	0,057	0,055
Étudiant	0,038	0,046	0,020
Travaille	0,052	0,048	0,062
Handicap permanent	0,105	0,130	0,047
A.-c. en traitement	0,039	0,003	0,120
Faible employabilité	0,236	0,268	0,160
Employabilité moyenne	0,043	0,056	0,013
Forte employabilité	0,525	0,493	0,599
Durée[1]	19,381	22,412	12,310
Tronqué à droite	0,075	0,088	0,044
Observations	1 503	1 052	451
Pourcentage des observations	100	70	30

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.5
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Nouveau-Brunswick, 1989

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,503	0,561	0,411
Âge	32,978	33,676	31,865
Taille famille	1,920	1,747	2,197
Célibataire sans pers. à ch.	0,540	0,608	0,432
Célibataire avec pers. à ch.	0,246	0,236	0,261
Couple sans pers. à ch.	0,057	0,048	0,069
Couple avec pers. à ch.	0,158	0,108	0,238
6e année ou moins	0,151	0,171	0,120
7e-9e année	0,318	0,293	0,359
Cours secondaire incomplet	0,209	0,220	0,191
Cours secondaire	0,205	0,184	0,238
Études sup. inc. ou comp.	0,051	0,047	0,057
Étudiant	0,062	0,085	0,036
Travaille	0,059	0,050	0,072
Handicap permanent	0,102	0,138	0,044
A.-c. en traitement	0,040	0,007	0,091
Faible employabilité	0,265	0,317	0,183
Employabilité moyenne	0,043	0,044	0,041
Forte employabilité	0,491	0,443	0,569
Durée[1]	16,189	19,784	10,460
Tronqué à droite	0,122	0,158	0,065
Observations	1 647	1 012	635
Pourcentage des observations	100	61	39

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.6
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Nouveau-Brunswick, 1992

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,434	0,474	0,355
Âge	32,648	32,972	32,007
Taille famille	1,802	1,675	2,054
Célibataire sans pers. à ch.	0,595	0,646	0,493
Célibataire avec pers. à ch.	0,202	0,189	0,227
Couple sans pers. à ch.	0,048	0,049	0,048
Couple avec pers. à ch.	0,155	0,116	0,232
6e année ou moins	0,125	0,139	0,099
7e-9e année	0,314	0,300	0,342
Cours secondaire incomplet	0,207	0,207	0,209
Cours secondaire	0,205	0,183	0,250
Études sup. inc. ou comp.	0,084	0,086	0,082
Étudiant	0,064	0,087	0,018
Travaille	0,041	0,035	0,055
Handicap permanent	0,075	0,096	0,033
A.-c. en traitement	0,038	0,099	0,093
Faible employabilité	0,269	0,322	0,165
Employabilité moyenne	0,027	0,029	0,022
Forte employabilité	0,551	0,509	0,633
Durée[1]	9,625	11,229	6,447
Tronqué à droite	0,288	0,354	0,158
Observations	2 441	1 622	819
Pourcentage des observations	100	66	34

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.7
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Terre-Neuve, 1990

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,453	0,567	0,379
Âge	35,688	35,094	36,070
Enfants à charge	0,949	0,764	1,068
Taille famille	2,334	2,071	2,503
Marié	0,308	0,227	0,360
Veuf	0,043	0,068	0,028
Célibataire	0,278	0,328	0,247
Séparé	0,133	0,146	0,125
Divorcé/Disparu	0,033	0,033	0,033
Mère célibataire	0,127	0,115	0,135
Concubin	0,075	0,079	0,073
Primaire	0,481	0,430	0,514
9e année	0,143	0,133	0,149
10e année	0,125	0,141	0,114
11e année	0,130	0,141	0,122
12e année	0,056	0,082	0,039
Univ./form. prof. inc.	0,020	0,023	0,018
Univ./form. prof.	0,018	0,018	0,019
Pas éduc. off.	0,024	0,024	0,024
A.-c. en traitement	0,109	0,036	0,156
Prest. suppl.	0,046	0,016	0,065
Inadmissible a.-c.	0,219	0,221	0,218
A.-c. terminée	0,081	0,032	0,112
Travaille	0,031	0,013	0,042
Chômage, pas travaille	0,014	0,024	0,008
Étudiant	0,015	0,033	0,003
Malade ou handicapé	0,216	0,273	0,179
Conjoint absent	0,090	0,109	0,078
Mère célibataire	0,109	0,108	0,110
Âgé	0,038	0,075	0,015
Soin d'une personne à charge	0,029	0,053	0,015
Autre	0,002	0,005	0,001

Tableau A.7 *(suite)*
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Terre-Neuve, 1980

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Administration/Travail technique	0,007	0,011	0,005
Santé	0,005	0,006	0,004
Arts, loisirs	0,002	—	0,003
Travail de bureau	0,030	0,033	0,028
Ventes	0,030	0,036	0,026
Services	0,127	0,133	0,123
Prod. primaire	0,101	0,033	0,145
Fabrication	0,058	0,044	0,068
Professionnel	0,314	0,262	0,346
Transports	0,016	0,014	0,018
Ménagère	0,090	0,131	0,064
Étudiant	0,030	0,054	0,015
Autre	0,035	0,036	0,035
Pas d'antécédents de travail	0,154	0,208	0,120
Durée[1]	8,605	11,537	6,719
Tronqué à droite	0,076	0,110	0,054
Observations	2 386	934	1 452
Pourcentage des observations	100	39	61

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.8
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Terre-Neuve, 1991

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,436	0,533	0,363
Âge	35,583	34,700	36,247
Enfants à charge	0,898	0,739	1,019
Taille famille	2,272	2,025	2,458
Marié	0,307	0,222	0,372
Veuf	0,037	0,054	0,024
Célibataire	0,293	0,349	0,251
Séparé	0,138	0,148	0,131
Divorcé/disparu	0,036	0,034	0,039
Mère célibataire	0,119	0,119	0,118
Concubin	0,068	0,070	0,066
Prod. primaire	0,437	0,391	0,472
9e année	0,137	0,140	0,135
10e année	0,135	0,142	0,130
11e année	0,150	0,165	0,139
12e année	0,067	0,089	0,051
Univ./for. prof. inc.	0,024	0,021	0,027
Univ./form. prof.	0,023	0,023	0,023
Pas éduc. off.	0,024	0,024	0,024
A.-c. en traitement	0,109	0,030	0,168
Prest. suppl.	0,041	0,014	0,061
Inadmissible a.-c.	0,215	0,220	0,212
A.-c. terminée	0,062	0,024	0,091
Travaille	0,030	0,017	0,039
Chômage, pas travaillé	0,016	0,032	0,004
Étudiant	0,022	0,046	0,004
Malade ou handicapé	0,213	0,255	0,182
Conjoint absent	0,102	0,111	0,095
Mère célibataire	0,113	0,120	0,108
Âgé	0,042	0,072	0,019
Soin d'une personne à charge	0,033	0,053	0,019
Autre	0,002	0,005	0,001

Tableau A.8 *(suite)*
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Terre-Neuve, 1991

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Administration/Travail technique	0,006	0,010	0,003
Santé	0,007	0,006	0,008
Arts, loisirs	0,002	0,001	0,003
Travail de bureau	0,033	0,033	0,033
Ventes	0,037	0,041	0,034
Services	0,119	0,122	0,117
Prod. primaire	0,097	0,042	0,139
Fabrication	0,055	0,045	0,062
Professionnel	0,329	0,267	0,376
Transports	0,018	0,012	0,022
Ménagère	0,085	0,117	0,061
Étudiant	0,032	0,051	0,018
Autre	0,017	0,019	0,025
Pas d'antécédents de travail	0,153	0,223	0,100
Durée[1]	8,296	11,055	6,220
Tronqué à droite	0,118	0,179	0,072
Observations	2 460	1 056	1 404
Pourcentage des observations	100	43	57

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.9
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Terre-Neuve, 1992

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,430	0,499	0,368
Âge	34,729	33,312	35,987
Enfants à charge	0,804	0,592	0,993
Taille famille	2,162	1,857	2,432
Marié	0,281	0,195	0,357
Veuf	0,034	0,049	0,022
Célibataire	0,334	0,430	0,247
Séparé	0,131	0,131	0,132
Divorcé/disparu	0,035	0,036	0,033
Mere célibataire	0,110	0,082	0,135
Concub.	0,074	0,075	0,073
Prod. primaire	0,377	0,337	0,413
9e année	0,137	0,137	0,138
10e année	0,133	0,137	0,130
11e année	0,157	0,166	0,149
12e année	0,108	0,137	0,082
Univ./form. prof. inc.	0,050	0,036	0,033
Univ./form. prof.	0,034	0,033	0,033
Pas form éduc. off.	0,017	0,014	0,019
A.-c. en traitement	0,089	0,023	0,149
Prest. suppl.	0,031	0,012	0,047
Inadmissible a.-c.	0,280	0,312	0,252
A.-c. terminée	0,067	0,029	0,101
Travaille	0,028	0,020	0,035
Chômage, pas travaillé	0,017	0,031	0,005
Étudiant	0,024	0,043	0,007
Malade ou handicapé	0,195	0,246	0,150
Conjoint absent	0,081	0,079	0,082
Mère célibataire	0,105	0,084	0,124
Âgé	0,039	0,061	0,019
Soin d'une personne à charge	0,039	0,056	0,024
Autre	0,001	0,003	0,005

Tableau A.9 *(suite)*
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Terre-Neuve, 1992

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Administration/Travail technique	0,007	0,009	0,005
Santé	0,008	0,008	0,007
Arts, loisirs	0,002	—	0,003
Travail de bureau	0,041	0,037	0,045
Ventes	0,035	0,034	0,037
Services	0,129	0,129	0,130
Prod. primaire	0,093	0,049	0,132
Fabrication	0,048	0,043	0,052
Professionnel	0,340	0,288	0,387
Transports	0,019	0,014	0,024
Ménagère	0,072	0,096	0,051
Étudiant	0,034	0,053	0,018
Autre	0,018	0,019	0,018
Pas d'antécédents de travail	0,153	0,223	0,091
Durée[1]	6,866	8,477	5,435
Tronqué à droite	0,193	0,268	0,126
Observations	2 795	1 315	1 480
Pourcentage des observations	100	47	43

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigé pour la troncation.

Tableau A.10
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Île-du-Prince-Édouard, 1991

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,549	0,551	0,547
Âge	33,466	32,341	34,814
Enfants à charge	0,841	0,646	1,075
Taille famille	2,103	1,843	2,415
Marié	0,185	0,134	0,245
Concubin	0,056	0,055	0,057
Veuf	0,026	0,039	0,009
Séparé	0,232	0,165	0,311
Divorcé	0,052	0,055	0,047
Célibataire	0,391	0,496	0,264
Mère célibataire	0,052	0,039	0,066
Non indiqué	0,009	0,016	—
Handicap physique	0,125	0,173	0,066
Handicap mental	0,013	0,016	0,00.
Maladie affective	0,034	0,039	0,028
Toxicomanie	0,043	0,039	0,047
Pas de maladie ni de handicap	0,786	0,732	0,849
8e année ou moins	0,219	0,181	0,264
9e ou 10e année	0,258	0,284	0,226
11e ou 12e année	0,326	0,315	0,340
Form. prof./coll. partielle	0,039	0,039	0,038
Diplôme form. prof./coll.	0,043	0,039	0,047
Form. univ. partielle	0,039	0,055	0,019
Diplôme univ.	0,026	0,024	0,028
Non indiqué	0,052	0,063	0,038
Travail temps plein	0,099	0,055	0,151
Travail temps partiel	0,052	0,032	0,076
Travail autonome	0,004	0,008	—
Travail saisonnier	0,219	0,102	0,359
Exemption prov. cherche travail	0,210	0,252	0,160
Exemption permanente cherche travail	0,090	0,142	0,028
Soutien faible empl.	0,163	0,165	0,160
Soutien empl. moyenne	0,056	0,095	0,009
Soutien forte empl.	0,086	0,118	0,047
Non indiqué	0,022	0,032	0,009

Tableau A.10 (suite)
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Île-du-Prince-Édouard, 1991

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Pas de demande, manque semaines travail	0,073	0,118	0,019
Rejete, manque semaines travail	0,008	0,016	—
Rejete, autre raison	0,008	—	0,019
En traitement	0,056	0,039	0,076
Touche prestations	0,142	0,015	0,293
A.-c. terminée	—	—	—
N'a pas travaille	0,442	0,449	0,434
Non indique	0,270	0,362	0,124
Agriculteur	—	—	—
Pêcheur	0,009	—	0,019
Professionnel	0,086	0,063	0,113
Manœuvre	0,506	0,409	0,623
Personne au foyer	0,103	0,126	0,076
Étudiant	0,094	0,142	0,038
Autre	0,197	0,252	0,132
Non indique	0,004	0,008	—
Durée[1]	12,494	13,882	10,830
Tronqué à droite	0,305	0,354	0,245
Observations	233	127	106
Pourcentage des observations	100	55	45

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.11
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Île-du-Prince-Édouard, 1992

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,409	0,498	0,337
Âge	34,445	34,662	34,270
Enfants à charge	0,815	0,614	0,0977
Taille famille	2,100	1,783	2,356
Marié	0,222	0,132	0,295
Concubin	0,065	0,044	0,081
Veuf	0,032	0,056	0,013
Séparé	0,197	0,205	0,191
Divorcé	0,075	0,108	0,049
Célibataire	0,367	0,414	0,330
Mère célibataire	0,039	0,036	0,041
Non indiqué	0,002	0,004	—
Handicap physique	0,088	0,133	0,052
Handicap mental	0,009	0,016	0,003
Maladie affective	0,022	0,028	0,016
Toxicomanie	0,047	0,048	0,045
Pas de maladie ni de handicap	0,835	0,775	0,884
8e année ou moins	0,235	0,209	0,256
9e ou 10e année	0,255	0,249	0,259
11e ou 12e année	0,280	0,257	0,298
Form. prof./coll. partielle	0,072	0,092	0,055
Diplôme form. prof./coll.	0,052	0,048	0,055
Form. univ. partielle	0,048	0,056	0,042
Diplôme univ.	0,007	0,008	0,007
Non indiqué	0,052	0,080	0,029
Travail temps plein	0,086	0,096	0,077
Travail temps partiel	0,050	0,052	0,049
Travail autonome	0,009	0,012	0,007
Travail saisonnier	0,308	0,141	0,443
Exemption prov. cherche travail	0,136	0,185	0,097
Exemption permanente cherche travail	0,070	0,153	0,003
Soutien faible empl.	0,156	0,133	0,175
Soutien empl. moyenne	0,125	0,153	0,104
Soutien forte empl.	0,050	0,060	0,042
Non indiqué	0,009	0,016	0,003

Tableau A.11 *(suite)*
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Île-du-Prince-Édouard, 1992

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Pas de demande, manque semaines travail	0,079	0,072	0,084
Rejete, manque semaines travail	0,009	0,012	0,007
Rejete, autre raison	0,005	0,008	0,003
En traitement	0,102	0,032	0,159
Touche prestations	0,170	0,048	0,269
A.-c. terminee	0,075	0,040	0,104
N'a pas travaille	0,378	0,562	0,230
Non indique	0,181	0,225	0,146
Agriculteur	0,005	0,008	0,003
Pecheur	0,036	0,012	0,055
Professionnel	0,081	0,072	0,087
Manœuvre	0,512	0,382	0,618
Personne au foyer	0,079	0,121	0,045
Étudiant	0,077	0,125	0,039
Autre	0,204	0,273	0,149
Non indique	0,054	0,008	0,003
Duree[1]	7,109	8,470	5,071
Tronque a droite	0,235	0,317	0,168
Observations	558	249	309
Pourcentage des observations	100	45	55

Note : (1) La duree moyenne n'a pas ete corrigee pour la troncation.

Tableau A.12
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Alberta, 1991

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,446	0,478	0,378
Âge	31,124	30,619	32,133
Enfants à charge	0,713	0,719	0,675
Taille famille	2,018	2,016	1,991
Chef de ménage	0,858	0,840	0,890
Célibataire sans pers. à charge	0,528	0,531	0,521
Célibataire avec pers. à charge	0,168	0,172	0,159
Couple sans pers. à charge	0,094	0,096	0,089
Couple avec pers. à charge	0,211	0,200	0,231
60 ans et plus	0,018	0,022	0,010
Parent célibataire	0,162	0,167	0,152
Handicap physique	0,098	0,098	0,097
Handicap mental	0,014	0,016	0,009
Apte au travail	0,695	0,681	0,723
Inapte au travail	0,014	0,017	0,009
Durée[1]	7,425	8,129	6,072
Tronqué à droite	0,134	0,157	0,091
Observations	10 606	6 980	3 626
Pourcentage des observations	100	66	34

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.13
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale, Alberta, 1992

Variable	Population	Sans antécédents d'a.-c.	Avec antécédents d'a.-c.
Femme	0,440	0,470	0,375
Âge	31,368	31,058	32,033
Enfants à charge	0,698	0,710	0,673
Taille famille	2,000	2,005	1,991
Chef de ménage	0,849	0,832	0,884
Célibataire sans pers. à charge	0,541	0,541	0,540
Célibataire avec pers. à charge	0,157	0,164	0,142
Couple sans pers. à charge	0,092	0,092	0,090
Couple avec pers. à charge	0,211	0,203	0,228
60 ans et plus	0,019	0,024	0,010
Parent célibataire	0,141	0,149	0,125
Handicap physique	0,093	0,096	0,087
Handicap mental	0,015	0,017	0,009
Apte au travail	0,717	0,698	0,758
Inapte au travail	0,015	0,017	0,011
Durée[1]	5,069	5,450	4,253
Tronqué à droite	0,351	0,390	0,267
Observations	13 163	8 977	4 186
Pourcentage des observations	100	68	32

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée en fonction de la troncation.

Tableau A.14
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale selon la durée des prestations, Colombie-Britannique, 1986

Variable	Toutes	D1-3	D4-6	D7-9	D10-12	D13-18	D19+
Femme	0,39	0,35	0,36	0,33	0,33	0,35	0,54
Âge	31,70	31,44	30,33	31,11	31,00	31,56	33,69
Enfants	0,51	0,48	0,44	0,47	0,47	0,49	0,66
Célibataire, jamais marié	0,55	0,57	0,59	0,59	0,55	0,57	0,47
Marié	0,11	0,14	0,11	0,10	0,10	0,11	0,09
Marié, séparé	0,16	0,13	0,16	0,14	0,14	0,15	0,22
Divorcé	0,07	0,06	0,07	0,07	0,08	0,07	0,08
Veuf	0,02	0,02	0,01	0,01	0,02	0,01	0,04
Concubin	0,04	0,04	0,03	0,04	0,05	0,05	0,03
Concubin, séparé	0,05	0,03	0,04	0,06	0,06	0,05	0,08
Célibataire	0,65	0,67	0,69	0,68	0,68	0,66	0,57
Couple	0,05	0,05	0,05	0,03	0,05	0,04	0,04
Famille biparentale	0,11	0,13	0,10	0,11	0,10	0,12	0,06
Famille monoparentale	0,18	0,14	0,15	0,16	0,15	0,17	0,30
Autre	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,03
Inapte au travail	0,22	0,16	0,17	0,16	0,16	0,20	0,38
Apte au travail	0,78	0,84	0,83	0,84	0,84	0,80	0,62
Antécédents a.-c.	0,36	0,50	0,39	0,34	0,27	0,24	0,20
Attente a.-c.	0,08	0,16	0,06	0,03	0,02	0,02	0,02
Durée	14,11	1,74	4,88	7,87	10,92	15,16	45,64
Observations	9 799	3 599	1 471	1 007	768	862	2 092
Pourcentage des observations	100	37	15	10	1	1	21
Troncation	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20

Tableau A.15
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale selon la durée des prestations, Colombie-Britannique, 1989

Variable	Toutes	D1-3	D4-6	D7-9	D10-12	D13-18	D19+
Femme	0,39	0,34	0,35	0,39	0,44	0,43	0,58
Âge	31,31	30,71	30,81	31,89	31,27	31,68	33,50
Enfants	0,44	0,38	0,39	0,45	0,56	0,52	0,62
Célibataire, jamais marié	0,63	0,66	0,64	0,60	0,60	0,57	0,54
Marié	0,09	0,10	0,08	0,09	0,07	0,07	0,07
Marié, séparé	0,13	0,11	0,12	0,14	0,17	0,14	0,18
Divorcé	0,06	0,05	0,06	0,08	0,06	0,08	0,08
Veuf	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02
Concubin	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,06	0,03
Concubin, séparé	0,05	0,03	0,05	0,05	0,05	0,07	0,09
Célibataire	0,69	0,73	0,72	0,69	0,63	0,66	0,55
Couple	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Famille biparentale	0,09	0,10	0,08	0,08	0,08	0,07	0,06
Famille monoparentale	0,17	0,12	0,15	0,17	0,23	0,22	0,31
Autre	0,01	0,00	0,01	0,01	0,02	0,01	0,04
Inapte au travail	0,14	0,09	0,12	0,13	0,15	0,16	0,33
Apte au travail	0,86	0,91	0,88	0,87	0,85	0,84	0,67
Antécédents a.-c.	0,46	0,56	0,44	0,38	0,33	0,31	0,28
Attente a.-c.	0,21	0,33	0,14	0,08	0,06	0,07	0,06
Durée	9,36	1,82	4,85	7,89	10,95	15,09	39,37
Observations	11 217	5 348	2 035	1 057	627	595	1 555
Pourcentage des observations	100	48	18	9	6	5	14
Troncation	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49

Tableau A.16
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale selon la durée des prestations, Colombie-Britannique, 1992

Variable	Toutes	D1-3	D4-6	D7-9	D10-12	D13-18	D19+
Femme	0,38	0,35	0,35	0,35	0,42	0,47	0,51
Age	31,61	31,35	31,18	31,60	32,40	31,96	33,05
Enfants	0,32	0,28	0,29	0,33	0,47	0,31	0,57
Célibataire, jamais marié	0,55	0,58	0,55	0,56	0,48	0,51	0,50
Marié	0,10	0,12	0,09	0,09	0,08	0,07	0,07
Marié, séparé	0,14	0,11	0,14	0,13	0,18	0,17	0,19
Divorcé	0,09	0,08	0,10	0,10	0,10	0,10	0,09
Veuf	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02
Concubin	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,03
Concubin, séparé	0,07	0,05	0,06	0,07	0,10	0,10	0,11
Célibataire	0,71	0,75	0,74	0,72	0,65	0,63	0,61
Couple	0,04	0,05	0,04	0,03	0,04	0,03	0,03
Famille biparentale	0,09	0,11	0,09	0,08	0,08	0,07	0,06
Famille monoparentale	0,15	0,09	0,13	0,16	0,22	0,25	0,28
Autre	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,02	0,02
Inapte au travail	0,11	0,08	0,09	0,11	0,13	0,16	0,21
Apte au travail	0,89	0,92	0,91	0,89	0,87	0,84	0,79
Antécédents a.-c.	0,44	0,54	0,49	0,37	0,32	0,30	0,22
Attente a.-c.	0,19	0,31	0,17	0,10	0,09	0,06	0,06
Durée	6,74	1,92	4,84	8,08	10,97	15,15	19,46
Observations	18 125	7 407	3 239	2 081	2 087	2 742	569
Pourcentage des observations	100	41	18	11	12	15	3
Troncation	0,28	0,00	0,00	0,28	0,72	0,89	1,00

Tableau A.17
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale selon la durée des prestations, Nouveau-Brunswick, 1986

Variable	Population	D1-3	D4-6	D7-9	D10-12	D13-18	D19+
Femme	0,47	0,36	0,44	0,44	0,42	0,52	0,57
Âge	31,815	31,356	30,384	31,388	32,816	30,919	33,110
Taille famille	2,004	2,131	1,974	2,044	2,040	1,822	1,924
Célibataire sans pers. à ch.	0,516	0,496	0,520	0,531	0,496	0,597	0,511
Célibataire avec pers. à ch.	0,252	0,195	0,266	0,225	0,208	0,250	0,322
Couple sans pers. à ch.	0,055	0,057	0,052	0,050	0,096	0,048	0,047
Couple avec pers. à ch.	0,176	0,252	0,162	0,194	0,200	0,105	0,119
6e année ou moins	0,176	0,143	0,127	0,106	0,200	0,218	0,241
7e-9e année	0,330	0,316	0,314	0,369	0,304	0,290	0,356
Cours sec. incomplet	0,199	0,219	0,188	0,188	0,192	0,226	0,185
Cours sec.	0,200	0,223	0,271	0,231	0,168	0,218	0,142
Études sup. inc. ou comp.	0,057	0,071	0,052	0,075	0,064	0,032	0,043
Étudiant	0,038	0,029	0,043	0,093	0,072	0,016	0,034
Travaille	0,052	0,031	0,109	0,056	0,008	0,065	0,050
Handicap permanent	0,105	0,036	0,087	0,094	0,120	0,097	0,182
A.-c. en traitement	0,039	0,086	0,039	0,025	0,008	0,024	0,011
Faible employabilité	0,236	0,188	0,140	0,238	0,264	0,299	0,304
Employabilité moyenne	0,043	0,036	0,039	0,031	0,032	0,057	0,056
Forte employabilité	0,525	0,625	0,585	0,550	0,568	0,460	0,396
Antécédents a.-c.	0,300	0,466	0,341	0,281	0,280	0,153	0,176
Durée[1]	19,381	1,796	4,856	8,019	11,064	15,210	51,146
Tronqué à droite	0,075	—	—	—	—	—	0,255
Observations	1 503	421	229	160	125	124	444
Pourcentage de l'échantillon	100	28	15	11	8	8	30

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.18
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale selon la durée des prestations, Nouveau-Brunswick, 1989

Variable	Population	D1-3	D4-6	D7-9	D10-12	D13-18	D19+
Femme	0,50	0,43	0,44	0,53	0,54	0,55	0,58
Âge	32,978	31,443	33,178	31,442	37,252	33,376	33,771
Taille famille	1,920	2,015	1,809	1,879	1,832	1,960	1,915
Célibataire sans pers. à ch.	0,540	0,523	0,607	0,523	0,550	0,544	0,524
Célibataire avec pers. à ch.	0,246	0,193	0,207	0,300	0,199	0,248	0,310
Couple sans pers. à ch.	0,057	0,061	0,057	0,056	0,099	0,048	0,043
Couple avec pers. à ch.	0,158	0,223	0,130	0,122	0,153	0,160	0,123
6e année ou moins	0,151	0,120	0,142	0,117	0,145	0,160	0,202
7e-9e année	0,318	0,328	0,344	0,294	0,290	0,288	0,321
Cours sec. incomplet	0,209	0,204	0,215	0,239	0,214	0,208	0,198
Cours sec.	0,205	0,246	0,198	0,203	0,214	0,208	0,164
Études sup. inc. ou comp.	0,051	0,059	0,057	0,051	0,038	0,056	0,042
Étudiant	0,062	0,044	0,045	0,097	0,099	0,080	0,074
Travaille	0,059	0,044	0,065	0,086	0,076	0,040	0,059
Handicap permanent	0,102	0,061	0,073	0,071	0,168	0,120	0,149
A.-c. en traitement	0,040	0,105	0,020	0,015	0,015	0,016	0,006
Faible employabilité	0,265	0,198	0,283	0,223	0,275	0,352	0,316
Employabilité moyenne	0,043	0,046	0,041	0,031	0,023	0,040	0,051
Forte employabilité	0,491	0,546	0,518	0,574	0,435	0,432	0,418
Antécédents a.-c.	0,390	0,609	0,417	0,355	0,244	0,280	0,223
Durée[1]	16,189	1,838	4,879	7,909	10,870	15,144	41,843
Tronqué à droite	0,122	—	—	—	—	—	0,427
Observations	1 647	476	247	197	131	125	471
Pourcentage de l'échantillon	100	29	15	12	8	8	28

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.19
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale selon la durée des prestations, Nouveau-Brunswick, 1992

Variable	Population	D1-3	D4-6	D7-9	D10-12	D13-18	D19+
Femme	0,434	0,384	0,384	0,384	0,451	0,507	0,527
Âge	32,648	32,837	32,725	32,364	31,721	32,458	35,370
Taille famille	1,802	1,952	1,830	1,706	1,558	1,765	1,775
Célibataire sans pers. à ch.	0,595	0,572	0,590	0,674	0,676	0,576	0,562
Célibataire avec pers. à ch.	0,202	0,158	0,151	0,161	0,176	0,270	0,281
Couple sans pers. à ch.	0,048	0,045	0,079	0,033	0,057	0,035	0,047
Couple avec pers. à ch.	0,155	0,226	0,180	0,132	0,090	0,118	0,110
6e année ou moins	0,125	0,104	0,085	0,116	0,107	0,171	0,157
7e-9e année	0,314	0,300	0,352	0,289	0,340	0,291	0,334
Cours sec. incomplet	0,207	0,217	0,230	0,219	0,180	0,201	0,183
Cours sec.	0,205	0,242	0,183	0,215	0,189	0,191	0,186
Études sup. inc. ou comp.	0,084	0,104	0,090	0,078	0,082	0,065	0,077
Étudiant	0,064	0,033	0,061	0,083	0,103	0,080	0,062
Travaille	0,041	0,030	0,050	0,041	0,053	0,039	0,050
Handicap permanent	0,075	0,036	0,053	0,062	0,086	0,101	0,133
A.-c. en traitement	0,038	0,079	0,037	0,017	0,012	0,016	0,027
Faible employabilité	0,269	0,174	0,246	0,261	0,291	0,329	0,376
Employabilité moyenne	0,027	0,018	0,027	0,029	0,021	0,037	0,030
Forte employabilité	0,551	0,664	0,587	0,591	0,537	0,479	0,385
Antécédents a.-c.	0,336	0,571	0,365	0,298	0,221	0,226	0,127
Durée[1]	9,625	1,880	4,831	7,971	10,951	15,288	21,157
Tronqué à droite	0,288	—	—	—	—	0,708	0,893
Observations	2 441	673	378	242	244	566	338
Pourcentage de l'échantillon	100	28	16	10	10	23	14

Note : (1) La durée moyenne n'a pas été corrigée pour la troncation.

Tableau A.20
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique, 1986

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,43	0,43	0,36	0,36
Âge	34,168	34,508	29,388	29,264
Durée de la demande	38,291	37,797	47,515	36,378
Semaines payées	25,732	25,243	34,764	24,213
Semaines exclues	0,424	0,397	0,814	0,778
Taux de prestations	207,471	209,989	173,789	164,796
Semaines assurables	34,484	34,785	29,639	32,649
Rémunération assurable	6 617,226	6 763,944	5 419,520	5 296,769
Perfec.	0,062	0,061	0,079	0,078
Formation	0,047	0,046	0,056	0,054
Ordinaire	0,864	0,862	0,888	0,853
Maladie	0,034	0,035	0,010	0,078
Pêcheur	0,020	0,020	0,020	0,006
Famille	0,032	0,034	—	0,015
Retraite	0,011	0,012	—	—
A.F.P.A.	0,034	0,036	0,083	0,048
Pas classée	0,013	0,012	0,032	0,018
Écoulée	0,486	0,495	0,300	0,562
Épuisée	0,075	0,074	0,108	0,033
Term. ext.	0,026	0,025	0,052	0,033
Terminé à 52 semaines	0,400	0,395	0,519	0,354
Administration	0,149	0,152	0,087	0,078
Travail de bureau	0,172	0,175	0,135	0,117
Ventes	0,067	0,067	0,068	0,075
Services	0,142	0,135	0,229	0,264
Prod. primaire	0,093	0,093	0,100	0,081
Transf., mach.	0,254	0,254	0,243	0,246
Transports	0,047	0,047	0,046	0,039
Manœuvre	0,029	0,028	0,041	0,033
N.C.A.	0,047	0,046	0,052	0,066
Agriculture	0,087	0,047	0,084	0,066
Mines	0,089	0,087	0,081	0,039
Fabrication	0,327	0,324	0,362	0,402
Bâtiment	0,047	0,048	0,032	0,027
Communications	0,005	0,004	0,007	0,003
Gros	0,161	0,162	0,137	0,156
Détail	0,095	0,096	0,083	0,105
E.R.I.F.	0,076	0,077	0,058	0,061
Administration publique	0,021	0,022	0,017	0,012
Services	0,067	0,065	0,093	0,078
Absent	0,026	0,026	0,049	0,030
Observations	24 777	23 136	1 308	333
Pourcentage de l'échantillon	100	93	5	1

Tableau A.21
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique, 1989

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,47	0,48	0,36	0,45
Âge	35,063	35,642	29,950	28,757
Durée de la demande	35,863	35,266	44,773	26,027
Semaines payées	23,873	23,242	32,534	16,854
Semaines exclues	0,500	0,447	1,042	0,762
Taux de prestations	245,441	249,628	208,502	199,864
Semaines assurables	35,748	36,156	31,439	34,485
Rémunération assurable	7 912,531	8 056,125	6 608,580	6 515,066
Perfec.	0,065	0,063	0,096	0,044
Formation	0,057	0,059	0,071	0,027
Ordinaire	0,880	0,873	0,962	0,864
Maladie	0,051	0,053	0,013	0,102
Pêcheur	0,023	0,023	0,022	0,005
Famille	0,036	0,040	0,003	0,029
Retraite	0,010	0,011	—	—
Non classée	0,001	0,007	0,011	0,010
Écoulée	0,537	0,548	0,358	0,794
Épuisée	0,175	0,167	0,286	0,061
Term. ext.	0,004	0,004	0,003	0,002
Terminé à 52 semaines	0,278	0,275	0,342	0,134
Administration	0,149	0,156	0,084	0,112
Travail de bureau	0,175	0,180	0,127	0,172
Ventes	0,064	0,064	0,067	0,056
Services	0,125	0,118	0,183	0,194
Prod. primaire	0,116	0,118	0,106	0,070
Transf., mach.	0,239	0,235	0,276	0,231
Transports	0,041	0,041	0,046	0,041
Manœuvre	0,026	0,026	0,029	0,027
N.C.A.	0,064	0,062	0,083	0,097
Agriculture	0,144	0,146	0,123	0,117
Mines	0,014	0,014	0,014	0,005
Fabrication	0,139	0,140	0,138	0,104
Bâtiment	0,100	0,098	0,119	0,107
Transports	0,038	0,039	0,034	0,034
Communications	0,018	0,018	0,015	0,024
Gros	0,037	0,037	0,040	0,053
Détail	0,091	0,089	0,107	0,112
F.R.I.F.	0,088	0,090	0,076	0,061
Administration publique	0,050	0,052	0,031	0,039
Services	0,257	0,255	0,266	0,323
Absent	0,023	0,021	0,039	0,002
Observations	23 051	20 791	1 848	412
Pourcentage de l'échantillon	100	90	8	2

Tableau A.22
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. en Colombie-Britannique, 1992

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,44	0,45	0,35	0,46
Âge	35,883	36,373	30,877	29,548
Durée de la demande	44,887	44,540	48,021	33,318
Semaines payées	24,337	23,706	28,630	19,216
Semaines exclues	0,589	0,441	1,443	1,137
Taux de prestations	285,483	292,544	247,585	226,921
Semaines assurables	36,241	36,666	33,676	36,000
Rémunération assurable	9 221,061	9 457,661	7 946,874	7 307,192
Perfec.	0,154	0,152	0,166	0,160
Formation	0,101	0,099	0,111	0,114
Ordinaire	0,883	0,877	0,925	0,802
Maladie	0,055	0,054	0,046	0,143
Pêcheur	0,022	0,023	0,014	0,029
Famille	0,039	0,045	0,014	0,026
Non classée	0,428	0,429	0,444	0,175
Écoulée	0,209	0,221	0,109	0,542
Épuisée	0,209	0,195	0,298	0,149
Term. ext.	0,002	0,022	—	0,003
Termine à 52 semaines	0,152	0,153	0,150	0,131
Administration	0,243	0,210	0,177	0,198
Travail de bureau	0,048	0,037	0,028	0,032
Ventes	0,019	0,012	0,019	0,023
Services	0,212	0,179	0,270	0,335
Prod. primaire	0,243	0,331	0,287	0,198
Transf., mach.	0,119	0,122	0,103	0,087
Transports	0,005	0,005	0,003	0,003
Manœuvre	0,034	0,034	0,032	0,026
N.C.A.	0,076	0,075	0,080	0,096
Agriculture	0,084	0,088	0,061	0,038
Mines	0,011	0,012	0,006	0,003
Fabrication	0,147	0,152	0,121	0,140
Bâtiment	0,124	0,121	0,144	0,082
Transports	0,033	0,031	0,040	0,029
Communications	0,012	0,012	0,010	0,006
Gros	0,047	0,046	0,051	0,061
Détail	0,102	0,097	0,124	0,184
F.I.R.F.	0,089	0,091	0,080	0,055
Administration publique	0,053	0,056	0,034	0,032
Services	0,244	0,242	0,252	0,318
Absent	0,054	0,051	0,074	0,052
Observations	28 110	23 853	3 914	343
Pourcentage de l'échantillon	100	85	14	1

Tableau A.23
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, 1986

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,39	0,39	0,32	0,37
Age	33,524	33,589	32,785	29,953
Durée de la demande	40,818	40,588	45,754	44,581
Semaines payées	28,528	28,199	35,255	35,151
Semaines exclues	0,222	0,216	0,402	0,175
Taux de prestations	191,416	192,504	168,685	171,314
Semaines assurables	25,931	26,186	21,391	18,337
Rémunération assurable	5 328,048	5 377,028	4 409,340	4 032,244
Perfec.	0,057	0,057	0,044	0,081
Formation	0,037	0,038	0,028	0,023
Ordinaire	0,880	0,880	0,891	0,837
Maladie	0,027	0,027	0,003	0,023
Pêcheur	0,031	0,030	0,025	0,070
Famille	0,021	0,022	0,006	—
Retraite	0,0**	0,006	—	—
A.F.P.A.	0,037	0,035	0,075	0,070
Non classée	0,018	0,018	0,028	0,023
Écoulée	0,371	0,378	0,240	0,221
Épuisée	0,246	0,241	0,327	0,419
Term. ext.	0,058	0,059	0,053	0,035
Terminé à 52 semaines	0,305	0,303	0,357	0,302
Administration	0,092	0,095	0,019	0,035
Travail de bureau	0,133	0,135	0,097	0,093
Ventes	0,048	0,048	0,031	0,025
Services	0,112	0,110	0,153	0,128
Prod. primaire	0,094	0,092	0,131	0,140
Transf., mach.	0,414	0,412	0,458	0,488
Transports	0,048	0,048	0,047	0,012
Manœuvre	0,025	0,025	0,025	0,012
N.C.A.	0,034	0,033	0,040	0,058
Agriculture	0,115	0,114	0,128	0,153
Mines	0,013	0,013	0,013	0,024
Fabrication	0,226	0,228	0,150	0,271
Bâtiment	0,130	0,130	0,128	0,106
Transports	0,024	0,024	0,034	0,012
Communications	0,009	0,010	0,009	—
Gros	0,033	0,032	0,044	0,035
Détail	0,093	0,094	0,091	0,082
F.R.I.F.	0,051	0,052	0,047	0,035
Administration publique	0,114	0,115	0,106	0,059
Services	0,183	0,185	0,244	0,212
Absent	0,008	0,008	0,006	0,012
Observations	8 703	8 296	321	86
Pourcentage de l'échantillon	100	95	4	1

Tableau A.24
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, 1989

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,42	0,42	0,43	0,33
Âge	34,354	34,463	32,490	31,487
Durée de la demande	40,630	40,336	46,624	43,154
Semaines payées	28,370	28,000	35,759	32,256
Semaines exclues	0,270	0,254	0,551	0,551
Taux prest.	227,940	230,537	178,832	185,731
Semaines assurables	27,199	27,468	22,683	19,756
Rémunération assurable	6 508,842	6 591,908	4 972,849	4 973,654
Perfec.	0,071	0,069	0,112	0,077
Formation	0,057	0,055	0,085	0,077
Ordinaire	0,917	0,914	0,968	0,923
Maladie	0,030	0,030	0,012	0,013
Pêcheur	0,025	0,025	0,017	0,064
Famille	0,024	0,025	0,002	—
Retraite	0,004	0,004	—	—
Non classée	0,012	0,012	0,015	0,026
Écoulée	0,473	0,481	0,320	0,359
Épuisée	0,218	0,215	0,266	0,308
Term. ext.	0,002	0,002	0,005	0,026
Terminé à 52 semaines	0,294	0,290	0,395	0,282
Administration	0,106	0,109	0,056	0,051
Travail de bureau	0,139	0,141	0,100	0,141
Ventes	0,049	0,050	0,037	0,026
Services	0,110	0,106	0,168	0,192
Prod. primaire	0,101	0,100	0,110	0,192
Transf., mach.	0,384	0,384	0,402	0,308
Transports	0,050	0,050	0,039	0,038
Manœuvre	0,025	0,025	0,032	—
N.C.A.	0,036	0,035	0,056	0,051
Agriculture	0,130	0,131	0,098	0,192
Mines	0,012	0,012	0,010	0,026
Fabrication	0,192	0,194	0,163	0,141
Bâtiment	0,137	0,139	0,102	0,051
Transports	0,026	0,026	0,034	0,013
Communications	0,009	0,009	0,002	—
Gros	0,034	0,035	0,029	—
Détail	0,093	0,094	0,076	0,090
F.R.I.F.	0,054	0,053	0,061	0,038
Administration publique	0,111	0,108	0,173	0,192
Services	0,183	0,182	0,217	0,218
Absent	0,018	0,017	0,034	0,038
Observations	9 511	9 023	410	78
Pourcentage de l'échantillon	100	95	4	1

Tableau A.25
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. au Nouveau-Brunswick, 1992

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,42	0,42	0,43	0,35
Age	35,721	35,939	32,917	31,235
Durée de la demande	46,777	46,687	47,954	48,508
Semaines payées	28,557	28,182	33,692	34,773
Semaines exclues	0,252	0,215	0,798	0,735
Taux de prestations	259,773	264,362	195,051	192,045
Semaines assurables	26,676	26,981	23,023	19,197
Rémunération assurable	7 352,383	7 499,835	5 321,333	4 953,909
Perfec.	0,137	0,135	0,167	0,197
Formation	0,074	0,074	0,065	0,068
Ordinaire	0,925	0,923	0,954	0,970
Maladie	0,033	0,033	0,032	—
Pêcheur	0,023	0,023	0,008	0,030
Famille	0,019	0,020	0,007	—
Non classée	0,395	0,398	0,362	0,341
Écoulée	0,192	0,198	0,104	0,081
Épuisée	0,246	0,236	0,375	0,471
Term. ext.	0,002	0,002	0,005	0,001
Terminé à 52 semaines	0,165	0,166	0,154	0,106
Administration	0,205	0,210	0,136	0,098
Travail de bureau	0,036	0,037	0,022	0,038
Ventes	0,012	0,012	0,005	—
Services	0,185	0,179	0,279	0,174
Prod. primaire	0,333	0,331	0,362	0,379
Transf., mach.	0,096	0,098	0,069	0,091
Transports	0,005	0,005	—	—
Manœuvre	0,081	0,081	0,071	0,091
N.C.A.	0,048	0,046	0,056	0,129
Agriculture	0,099	0,101	0,070	0,076
Mines	0,013	0,013	0,007	—
Fabrication	0,184	0,187	0,153	0,159
Bâtiment	0,136	0,138	0,106	0,136
Transports	0,030	0,030	0,027	0,038
Communications	0,018	0,015	0,065	0,068
Gros	0,039	0,041	0,018	—
Détail	0,097	0,098	0,090	0,045
F.R.I.F.	0,049	0,050	0,030	0,045
Administration publique	0,120	0,118	0,156	0,159
Services	0,177	0,174	0,234	0,189
Absent	0,036	0,035	0,046	0,083
Observations	11 188	10 453	603	132
Pourcentage de l'échantillon	100	93	5	1

Tableau A.28
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-a. à Terre-Neuve, 1990

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,41	0,41	0,38	0,37
Age	34,852	34,825	34,694	36,130
Durée de la demande	43,364	43,143	47,462	44,470
Semaines payées	33,551	33,061	40,436	39,775
Semaines exclues	0,223	0,224	0,312	0,035
Taux de prestations	242,495	246,490	191,509	182,835
Semaines assurables	24,945	25,463	19,361	15,420
Rémunération assurable	7 016,020	7 180,525	5 008,159	4 401,290
Perfec.	0,065	0,065	0,072	0,055
Formation	0,076	0,078	0,040	0,045
Ordinaire	0,894	0,894	0,934	0,810
Maladie	0,012	0,012	0,003	0,005
Pêcheur	0,075	0,073	0,064	0,185
Famille	0,017	0,019	—	—
Non classée	0,010	0,009	0,023	0,010
Écoulée	0,464	0,480	0,249	0,255
Épuisée	0,209	0,191	0,396	0,550
Term. ext.	0,007	0,007	0,012	0,010
Termine à 52 semaines	0,310	0,314	0,321	0,175
Administration	0,091	0,095	0,049	0,035
Travail de bureau	0,152	0,154	0,130	0,110
Ventes	0,048	0,050	0,023	0,015
Services	0,108	0,105	0,150	0,160
Prod. primaire	0,087	0,084	0,090	0,190
Transf., mach.	0,450	0,446	0,523	0,470
Transports	0,041	0,042	0,017	0,015
Manœuvre	0,019	0,020	0,014	0,005
N.C.A.	0,004	0,004	0,003	—
Agriculture	0,072	0,073	0,070	0,040
Mines	0,005	0,005	0,007	—
Fabrication	0,168	0,171	0,153	0,145
Bâtiment	0,125	0,129	0,106	0,050
Transports	0,035	0,036	0,027	0,010
Communications	0,010	0,011	0,065	—
Gros	0,043	0,044	0,018	0,045
Détail	0,102	0,106	0,090	0,035
F.R.I.F.	0,080	0,084	0,030	0,040
Administration publique	0,132	0,108	0,156	0,555
Services	0,195	0,199	0,234	0,070
Absent	0,033	0,031	0,046	0,010
Observations	7 948	7 402	346	200
Pourcentage de l'échantillon	100	93	4	3

Tableau A.27
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. à Terre-Neuve, 1991

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,42	0,42	0,38	0,37
Âge	35,352	35,298	35,508	37,413
Durée de la demande	43,578	43,649	43,454	40,668
Semaines payées	33,571	33,264	37,840	37,092
Semaines exclues	0,197	0,195	0,281	0,098
Taux de prestations	255,420	260,143	198,791	179,853
Semaines assurables	22,718	23,257	16,600	13,261
Rémunération assurable	6 718,750	6 906,590	4 526,658	3 569,516
Perfec.	0,117	0,119	0,101	0,103
Formation	0,056	0,058	0,038	0,011
Ordinaire	0,887	0,888	0,885	0,832
Maladie	0,016	0,016	0,013	—
Pêcheur	0,080	0,078	0,099	0,168
Famille	0,017	0,018	0,002	—
Non classée	0,028	0,029	0,016	0,011
Écoulée	0,313	0,326	0,182	0,060
Épuisée	0,399	0,374	0,685	0,832
Term. ext	0,005	0,005	0,009	0,010
Terminé à 52 semaines	0,254	0,265	0,108	0,087
Administration	0,106	0,111	0,043	0,043
Travail de bureau	0,129	0,130	0,115	0,147
Ventes	0,038	0,040	0,016	0,011
Services	0,121	0,120	0,144	0,130
Prod. primaire	0,191	0,190	0,187	0,217
Transf., mach.	0,345	0,338	0,443	0,413
Transports	0,035	0,035	0,038	0,011
Manœuvre	0,032	0,033	0,016	0,022
N.C.A.	0,003	0,003	—	0,005
Agriculture	0,075	0,076	0,061	0,038
Mines	0,005	0,005	0,002	—
Fabrication	0,174	0,177	0,128	0,136
Bâtiment	0,122	0,126	0,094	0,022
Transports	0,039	0,040	0,022	0,011
Communications	0,009	0,010	0,002	—
Gros	0,041	0,043	0,022	0,027
Détail	0,104	0,109	0,054	0,038
F.R.I.F.	0,080	0,084	0,027	0,027
Administration publique	0,135	0,109	0,420	0,614
Services	0,190	0,195	0,144	0,076
Absent	0,026	0,027	0,022	0,011
Observations	9 807	8 275	456	184
Pourcentage de l'échantillon	100	93	5	2

Tableau A.28
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. à Terre-Neuve, 1992

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,595	0,593	0,614	0,637
Âge	35,593	35,583	35,506	36,156
Durée de la demande	46,580	46,712	45,484	43,933
Semaines payées	32,058	31,638	37,687	35,863
Semaines exclues	0,160	0,149	0,394	0,056
Taux de prestations	261,057	267,313	188,182	180,581
Semaines assurables	22,307	22,847	16,935	13,407
Rémunération assurable	6 798,602	7 027,168	4 220,582	3 675,841
Perfec.	0,125	0,126	0,107	0,126
Formation	0,065	0,067	0,046	0,048
Ordinaire	0,917	0,916	0,936	0,919
Maladie	0,018	0,018	0,016	0,004
Pêcheur	0,054	0,054	0,046	0,074
Famille	0,011	0,012	0,002	0,004
Non classée	0,343	0,354	0,203	0,226
Écoulée	0,186	0,196	0,065	0,089
Épuisée	0,319	0,291	0,656	0,641
Term. ext.	0,002	0,002	—	—
Termine à 52 semaines	0,150	0,157	0,076	0,044
Administration	0,177	0,183	0,107	0,100
Travail de bureau	0,033	0,035	0,007	0,015
Ventes	0,008	0,008	0,003	0,004
Services	0,189	0,188	0,200	0,178
Prod. primaire	0,402	0,388	0,575	0,585
Transf., mach.	0,095	0,096	0,071	0,082
Transports	0,004	0,004	—	—
Manœuvre	0,082	0,086	0,038	0,030
N.C.A.	0,010	0,011	—	0,007
Agriculture	0,060	0,062	0,038	0,048
Mines	0,006	0,007	—	—
Fabrication	0,153	0,160	0,076	0,056
Bâtiment	0,115	0,121	0,052	0,048
Transports	0,041	0,043	0,012	0,015
Communications	0,008	0,009	—	0,004
Gros	0,032	0,033	0,022	0,007
Détail	0,109	0,113	0,059	0,052
F.I.R.F.	0,094	0,099	0,040	0,022
Administration publique	0,149	0,116	0,515	0,615
Services	0,184	0,190	0,126	0,078
Absent	0,048	0,047	0,062	0,056
Observations	11 093	10 242	581	270
Pourcentage de l'échantillon	100	92	5	2

Tableau A.29
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. à l'Île-du-Prince-Édouard, 1991

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,43	0,42	0,61	0,40
Âge	36,121	36,235	33,695	34,500
Durée de la demande	40,695	40,337	48,333	45,650
Semaines payées	30,636	30,209	39,152	39,450
Semaines exclues	0,144	0,131	0,495	—
Taux de prestations	252,223	255,982	175,267	184,300
Semaines assurables	23,889	24,024	21,267	20,650
Rémunération assurable	6 662,698	6 759,013	4 730,086	4 716,650
Perfec.	0,126	0,120	0,248	0,250
Formation	0,058	0,057	0,095	—
Ordinaire	0,883	0,878	0,971	1,000
Maladie	0,020	0,020	0,010	—
Pêcheur	0,077	0,081	—	—
Famille	0,020	0,021	0,019	—
Non classée	0,030	0,029	0,038	—
Écoulée	0,487	0,489	0,257	0,400
Épuisée	0,266	0,261	0,390	0,300
Term. ext.	0,003	0,003	—	—
Terminé à 52 semaines	0,214	0,209	0,314	0,300
Administration	0,108	0,109	0,114	0,050
Travail de bureau	0,104	0,105	0,086	0,100
Ventes	0,034	0,034	0,038	—
Services	0,129	0,123	0,267	0,150
Prod. primaire	0,209	0,214	0,124	0,100
Transf., mach.	0,249	0,251	0,200	0,250
Transports	0,053	0,054	0,029	0,150
Manœuvre	0,017	0,017	0,010	0,050
N.C.A.	0,096	0,094	0,133	0,150
Agriculture et mines	0,172	0,176	0,086	0,150
Fabrication	0,176	0,178	0,152	0,100
Bâtiment	0,118	0,120	0,057	0,150
Transports	0,031	0,031	0,029	0,050
Communications	0,002	0,002	0,010	—
Gros	0,058	0,059	0,038	—
Détail	0,057	0,056	0,086	0,050
E.R.I.F.	0,040	0,039	0,076	—
Administration publique	0,146	0,139	0,286	0,300
Services	0,183	0,184	0,152	0,150
Absent	0,017	0,016	0,029	0,050
Observations	2 636	2 511	105	20
Pourcentage de l'échantillon	100	95	4	1

Tableau A.30
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. à l'Île-du-Prince-Édouard, 1992

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,42	0,43	0,48	0,24
Âge	36,467	36,691	34,447	34,436
Durée de la demande	44,593	44,369	47,851	41,945
Semaines payées	30,118	29,610	34,380	35,909
Semaines exclues	0,139	0,125	0,337	—
Taux de prestations	261,421	266,108	214,267	235,818
Semaines assurables	22,578	22,913	21,303	12,982
Rémunération assurable	6 713,320	6 870,798	5 457,587	4 670,691
Perfec.	0,143	0,136	0,236	0,091
Formation	0,066	0,065	0,101	0,018
Ordinaire	0,883	0,879	0,938	0,873
Maladie	0,023	0,022	0,038	—
Pêcheur	0,076	0,081	0,010	0,127
Famille	0,017	0,018	0,014	—
Non classée	0,369	0,369	0,413	0,182
Écoulée	0,276	0,288	0,168	0,127
Épuisée	0,230	0,215	0,284	0,673
Term. ext.	0,002	0,002	0,005	—
Termine à 52 semaines	0,123	0,125	0,130	0,018
Administration	0,180	0,188	0,120	0,055
Travail de bureau	0,033	0,032	0,038	0,018
Ventes	0,011	0,012	0,010	—
Services	0,162	0,155	0,250	0,127
Prod. primaire	0,252	0,250	0,279	0,236
Transf., mach.	0,198	0,203	0,111	0,327
Transports	0,004	0,005	—	—
Manœuvre	0,057	0,057	0,058	0,036
N.C.A.	0,104	0,099	0,135	0,200
Agriculture et mines	0,161	0,163	0,125	0,164
Fabrication	0,166	0,168	0,159	0,109
Bâtiment	0,112	0,113	0,096	0,127
Transports	0,025	0,027	0,019	—
Communications	0,005	0,005	0,010	—
Gros	0,074	0,076	0,038	0,109
Détail	0,061	0,062	0,067	—
F.R.I.F.	0,045	0,047	0,024	0,018
Administration publique	0,146	0,132	0,250	0,345
Services	0,181	0,181	0,197	0,109
Absent	0,024	0,025	0,014	0,018
Observations	2 635	2 372	208	55
Pourcentage de l'échantillon	100	90	8	2

Tableau A.31
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. en Alberta, 1991

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,45	0,46	0,37	0,44
Âge	34,207	34,511	31,852	31,713
Durée de la demande	35,579	34,693	43,674	37,367
Semaines payées	24,694	23,969	31,026	27,419
Semaines exclues	0,737	0,635	1,663	0,979
Taux de prestations	267,472	272,849	228,322	212,023
Semaines assurables	39,095	39,609	35,986	30,997
Rémunération assurable	8 881,765	9 064,783	7 558,332	6 953,578
Perfec.	0,132	0,128	0,160	0,141
Formation	0,073	0,069	0,107	0,091
Ordinaire	0,898	0,891	0,959	0,944
Maladie	0,039	0,040	0,025	0,032
Famille	0,062	0,068	0,016	0,023
Non classée	0,031	0,030	0,049	0,021
Écoulée	0,489	0,516	0,262	0,320
Épuisée	0,303	0,281	0,473	0,490
Term. ext.	0,003	0,003	0,003	—
Terminé à 52 semaines	0,175	0,171	0,214	0,170
Administration	0,186	0,197	0,099	0,094
Travail de bureau	0,180	0,185	0,144	0,150
Ventes	0,061	0,062	0,050	0,070
Services	0,122	0,115	0,181	0,185
Prod. primaire	0,100	0,098	0,126	0,076
Transf., mach.	0,259	0,254	0,286	0,348
Transports	0,041	0,040	0,047	0,035
Manœuvre	0,029	0,028	0,033	0,029
N.C.A.	0,021	0,019	0,034	0,026
Agriculture	0,045	0,046	0,041	0,050
Mines	0,055	0,055	0,056	0,056
Fabrication	0,110	0,109	0,117	0,117
Bâtiment	0,148	0,147	0,145	0,167
Transports	0,034	0,032	0,051	0,029
Communications	0,011	0,012	0,011	0,006
Gros	0,047	0,046	0,061	0,044
Détail	0,094	0,093	0,105	0,085
F.R.I.F.	0,100	0,102	0,083	0,079
Administration publique	0,085	0,089	0,043	0,085
Services	0,241	0,240	0,249	0,240
Absent	0,030	0,029	0,039	0,041
Observations	16 519	14 649	1 529	341
Pourcentage de l'échantillon	100	89	9	2

Tableau A.32
Statistiques sommaires sur les demandes de prestations d'a.-c. en Alberta, 1992

Variable	Population	A.-c. seulement	Prestations simultanées a.-c.-a.s.	Prestations subséquentes a.-c.-a.s.
Femme	0,44	0,45	0,36	0,34
Âge	34,862	35,300	31,934	31,906
Durée de la demande	44,526	44,106	47,771	44,497
Semaines payées	24,944	24,393	28,889	26,939
Semaines exclues	0,547	0,464	1,148	0,755
Taux de prestations	278,847	285,864	233,012	225,152
Semaines assurables	39,031	39,738	35,358	27,590
Rémunération assurable	9 219,518	9 465,608	7 634,629	7 192,510
Perfec.	0,132	0,131	0,138	0,181
Formation	0,082	0,081	0,090	0,094
Ordinaire	0,894	0,888	0,934	0,932
Maladie	0,040	0,038	0,042	0,051
Famille	0,067	0,074	0,025	0,016
Non classée	0,429	0,431	0,428	0,381
Écoulée	0,228	0,243	0,122	0,148
Épuisée	0,206	0,189	0,314	0,342
Term. ext.	0,002	0,002	0,002	—
Terminé à 52 semaines	0,135	0,135	0,134	0,129
Administration	0,292	0,308	0,180	0,171
Travail de bureau	0,057	0,061	0,034	0,023
Ventes	0,020	0,020	0,013	0,016
Services	0,202	0,192	0,261	0,277
Prod. primaire	0,310	0,303	0,357	0,365
Transf., mach.	0,062	0,061	0,075	0,068
Transports	0,006	0,007	0,005	0,003
Manœuvre	0,021	0,021	0,024	0,013
N.C.A.	0,030	0,026	0,052	0,065
Agriculture	0,023	0,022	0,028	0,035
Mines	0,054	0,055	0,047	0,045
Fabrication	0,106	0,105	0,120	0,090
Bâtiment	0,140	0,138	0,146	0,194
Transports	0,033	0,032	0,040	0,042
Communications	0,012	0,013	0,008	0,010
Gros	0,046	0,046	0,051	0,042
Détail	0,105	0,104	0,108	0,113
F.R.I.F.	0,103	0,106	0,081	0,077
Administration publique	0,076	0,080	0,050	0,058
Services	0,247	0,246	0,262	0,229
Absent	0,055	0,054	0,060	0,065
Observations	17 677	15 376	1 991	310
Pourcentage de l'échantillon	100	87	11	2

Bibliographie

Allen, D.W. (1993). « Welfare and the Family: The Canadian Experience », *Journal of Labor Economics*, v.11(2:1), pp.s201-s223.

Barrett, G.F. et M.I. Cragg (1995). « Dynamics of Canadian Welfare Participation », Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, Document de travail nº 95-08.

Brown, D.M. (1995). « Welfare Caseload Trends in Canada » pp. 37-90 in J. Richards et coll. (sous la direction de) *Helping the Poor: A Qualified Case for "Workfare"*. Toronto: Institut C.D. Howe.

Bruce, R., N. Bailey, J. Cragg, E. Diewert, A. Nakamura et W. Warburton (1993). « Those Returning to Income Assistance, the UI Connection, and Training », Document présenté à l'atelier sur le soutien du revenu du Forum canadien de recherche sur l'emploi, Ottawa.

Charette, M.F. et R. Meng (1993). « The determinants of welfare participation of female heads of household in Canada », *Revue canadienne d'économique*, v.27(2), pp.290-306.

Corak, M. (1994). « Unemployment Insurance, Work Disincentives and the Canadian Labour Market: An Overview » pp. 86-159 in C. Green et. Coll. (sous la dir. de) *Unemployment Insurance: How To Make It Work*. Toronto: Institut C.D. Howe.

Green, D.A. et W.C. Riddell (1993). « The Economic Effects of Unemployment Insurance in Canada: An Empirical Analysis of UI Disentitlement », *Journal of Labor Economics*, v.11 (janvier), S96-S147.

Gunderson, M. et W.C. Riddell (1995). « Unemployment Insurance: Lessons from Canada » présenté à la Conférence sur la politique relative au marché du travail au Canada et dans les pays d'Amérique latine en voie d'intégration économique, Université de Toronto, 7-8 décembre 1995.

Développement des ressources humaines Canada (1994a). *Statistiques de la sécurité sociale : Canada et provinces, 1968-69 – 1992-93*. Ottawa: Développement des ressources humaines Canada.

Développement des ressources humaines Canada (1994b). *La sécurité sociale dans le Canada de demain : document de travail*. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services.

Mortensen, D.T. (1977). (Unemployment Insurance and Job Search Decisions), Industrial and Labor Relations Review, v.30, 505-517.

Conseil national du bien-être social (1987). *Le bien-être social au Canada : Un filet de sécurité troué*. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services.

Conseil national du bien-être social (1993). *Choisir de travailler : incitatifs et désincitatifs*. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services.

Organisation de coopération et de développement économiques (1994). *Études économiques de l'OCDE , 1993-4 : Canada*. Paris: OCDE.

Liste des rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage

Évaluation de l'assurance-chômage

Au printemps de 1993, le ministère du Développement des ressources humaines a entrepris une vaste évaluation du régime de prestations ordinaires d'assurance-chômage. La réalisation d'une série d'études distinctes a été confiée à des universitaires, à des spécialistes de l'évaluation du Ministère et à des organismes externes comme Statistique Canada. Bon nombre de ces études sont maintenant terminées et le Ministère est en train de préparer un rapport d'évaluation complet.

Vous trouverez ci-dessous la liste de ces rapports techniques. On peut se procurer un résumé de chacun de ces rapports ou en obtenir des exemplaires à l'adresse suivante :

Développement des ressources humaines Canada
Centre de renseignements
140, promenade du Portage
Portage IV, niveau 0
Hull (Québec)
K1A 0J9
Télécopieur : (819) 953-7260

Incidence de l'assurance-chômage sur le comportement des employeurs

- **L'assurance-chômage, les mises à pied temporaires et les attentes en matière de rappel**
  Corak, M., Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 8)*

- **Entreprises, industries et interfinancement : profils de la répartition des prestations et des cotisations d'assurance-chômage**
  Corak, M. et W. Pyper, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 16)*

- **Réactions des employeurs aux contraintes de l'assurance-chômage : établissements canadiens et américains**
  Betcherman, G. et N. Leckie, Ekos Research Associates, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 21)*

Incidence de l'assurance-chômage sur le comportement des travailleurs

- **L'admissibilité à l'assurance-chômage : analyse empirique au Canada**
  Green, D. et C. Riddell, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 1)*

- **La durée d'emploi et l'assurance-chômage : emplois saisonniers et non saisonniers**
  Green, D. et T. Sargent, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 19)*

- **Les mouvements dans l'emploi et l'assurance-chômage**
  Christofides, L. et C. McKenna, Département d'économique, Université de Guelph, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 7)*

- **L'effet d'apprentissage et l'assurance-chômage**
  Lemieux, T. et B. MacLeod, Centre de recherche et développement en économique, Université de Montréal, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 4)*

- **Les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional et la durée d'emploi**
  Riddell, C. et D. Green, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. *(À paraître)*

- **L'emploi saisonnier et le recours répété à l'assurance-chômage**
  Wesa, L., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 24)*

Stabilisation macroéconomique de l'assurance-chômage

- **Le Régime d'assurance-chômage en tant que stabilisateur automatique au Canada**
  Dungan, P. et S. Murphy, Policy and Economic Analysis Program, Université de Toronto, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 5)*

- **Le rôle de stabilisateur économique du Régime canadien d'assurance-chômage**
  Stokes, E., WEFA Canada, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 6)*

L'assurance-chômage et le marché du travail

- **L'assurance-chômage et la transition vers le marché du travail**
  Jones, S., Département d'économique, Université McMaster, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 22)*

- **L'assurance-chômage et la productivité de la recherche d'emploi**
  Crémieux, P.-Y., P. Fortin, P. Storer et M. Van Audenrode, Département des Sciences économiques, Université du Québec à Montréal, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 3)*

- **Répercussions de la réduction du taux des prestations et des changements apportés aux conditions d'admissibilité (projet de loi C-113) sur le chômage, la recherche d'emploi et la qualité du nouvel emploi**
  Jones, S., Département d'économique, Université McMaster, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 20)*

- **Emplois exclus du Régime d'assurance-chômage du Canada : une enquête empirique**
  Lin, Z., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 15)*

- **Les effets du projet de loi C-113 sur le taux de présentation de demandes d'assurance-chômage**
  Kuhn, P., Département d'économique, Université McMaster, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 17)*

- **Les effets d'un assujettissement général à l'assurance-chômage sur le travail indépendant et la semaine de travail écourtée : une micro-simulation**
  Osberg, L., S. Phipps et S. Erksoy, Département d'économique, Université Dalhousie, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 25)*

- **L'incidence de l'assurance-chômage sur les salaires, l'intensité de la recherche d'emploi et la probabilité de réemploi**
  Crémieux, P.-Y., P. Fortin, P. Storer et M. Van Audenrode, Département des Sciences économiques, Université du Québec à Montréal, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 27)*

L'assurance-chômage et l'aide sociale

- **L'interaction entre l'assurance-chômage et l'aide sociale**
  Barrett, G., D. Doiron, D. Green et C. Riddell, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 18)*

- **Cessation d'emploi et passage à l'assurance-chômage et à l'aide sociale**
  Wong, G., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 9)*

- **La mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre au Canada : le rôle de l'assurance-chômage, de l'aide sociale et de la formation**
  Lin, Z., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 26)*

L'assurance-chômage, la distribution du revenu et le niveau de vie

- **L'assurance-chômage et la redistribution du revenu : une micro-simulation**
  Erksoy, S., L. Osberg et S. Phipps, Département d'économique, Université Dalhousie, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 2)*

- **Le revenu et le niveau de vie en période de chômage**
  Browning, M., Département d'économique, Université McMaster, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 14)*

- **Incidence de l'assurance-chômage et de l'aide sociale sur la redistribution du revenu dans les années 1990 : une micro-simulation**
  Osberg, L. et S. Phipps, Département d'économique, Universite Dalhousie, 1995. *(Résumé d'évaluation nº 28)*

- **Étude de l'interaction de l'assurance-chômage et de l'aide sociale au moyen des données de l'EPCC**
  Browning, M., P. Kuhn et S. Jones, Département d'économique, Université McMaster, 1995.

Rapport final

- **Évaluation du Régime d'assurance-chômage du Canada : rapport final**
  Wong, G., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995.